Supplément à l'Indépendance belge

DU 13 DÉCEMBRE 1872.

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

SUR LES ACTES DU

GOUVERNEMENT DE LA DEFENSE NATIONALE.

Déposition de M. Gambetta.

M. SAINT-MARC-GIRARDIN, président. Monsieur, la commission a naturellement désiré réunir votre déposition aux témoignages qu'elle a déjà entendus. Préférez-vous répondre à des questions ? Aimez-vous mieux faire un récit des faits?

M. GAMBETTA. Je dois vous dire d'abord, Messieurs, dans quel esprit je me présente et viens déposer devant vous. C'est à mon avis le meilleur moyen pour nous tous d'être économes de votre temps comme du mien.

Voici dans quelle disposition d'esprit je vous apporte mon témoignage. Suivant moi, en présence de l'ensemble des faits et des événements qui se sont accomplis, après l'enquête à laquelle vous vous êtes livrés, et en face de tous les témoignages et documents dont vous vous êtes entourés, ma position particulière m'oblige à faire en sorte que le témoignage que j'apporte devant vous, vise particulièrement les principes directeurs de ma conduite avant, pendant et après la révolution du 4 septembre, tant au point de vue intérieur qu'au point de vue extérieur, c'est-à-dire tant au point de vue de la politique et de l'administration générale du pays qu'au point de vue de la guerre. Aller au-delà et entrer dans le détail des actes qui se sont succédé me serait absolument impossible par plusieurs motifs, mais surtout par une raison principale, que j'appellerai raison de gouvernement. Ayant présidé à une grande série d'actions qui allaient aussi vite que la pensée, il m'est impossible de les discuter avec vous. D'ailleurs, je n'ai pas à scruter tel ou tel détail ; j'ai donné des instructions, elles ont été remplies ; c'est là un domaine absolument réservé au gouvernement.

Maintenant sur les principes qui ont dirigé ma conduite, tant au point de vue intérieur qu'au point de vue extérieur, voici ce que j'ai à vous dire :

Bien avant le 4 septembre je voyais venir la guerre; je la voyais venir avec crainte, parce que je redoutais beaucoup l'état de nos armements. Je n'avais jamais été de ceux qui attaquent les armées permanentes, et j'étais désireux autant qu'on pouvait l'être de voir la France reprendre sa situation en Europe, mais j'avais de grandes appréhensions, parce que la politique avait fait de l'armée une sorte d'institution creuse qui pouvait manquer le jour où l'on voudrait s'en servir.

Je croyais que le plébiscite aboutirait à la guerre, c'est du plébiscite que vient tout le mal.

Lors de la discussion du plébiscite à la Chambre, je m'en expliquai à la tribune. Conférer au pouvoir le droit de paix et de guerre, c'était courir à la guerre. En telle sorte que j'étais convaincu, lorsque la guerre fut déclarée, que nous aboutirions à un désastre, et je l'ai encore dit alors : « Nous roulons en aveugles vers l'abîme, et la France ne s'en doute pas. »

Par conséquent, j'étais fort peu porté à voir avec satisfaction le parti auquel je me fais honneur d'appartenir, hériter d'une situation semblable. Je redoutais un tel héritage, une pareille succession. Je dis ceci pour que vous aperceviez bien quel rôle j'ai joué le 4 septembre.

J'ai cherché dans la Chambre, et nous avons été sur le point de réussir, j'ai cherché à constituer un gouvernement collectif anonyme, qui héritât de cette situation au jour de la défaite, car j'ai annoncé la défaite quinze jours ou trois semaines avant qu'elle se déclarât. La Chambre, par vice d'origine, par défaut d'indépendance et d'énergie, a hésité, tâtonné, et s'est laissé conduire au bord du fossé. Pendant vingt-quatre heures j'ai fait des efforts énormes pour qu'elle proclamât devant le pays la déchéance de la dynastie et la constitution d'un gouvernement parlementaire prenant en main la direction de la situation. Cette combinaison a avorté, parce qu'on avait affaire à des hommes timides et hésitants. Alors, spontanément, au sein de la population parisienne, se produisit un mouvement. Messieurs, je dis *spontanément*, parce qu'en définitive, il faut bien le dire, on ne fait pas des révolutions par *ordre*, on fait ainsi des tentatives, des échauffourées, des émeutes, mais cela n'aboutit pas, j'ai vu sous l'empire de prétendues tentatives faites pour aboutir à un changement, je les ai toutes vues échouer, elles manquaient parce que le sentiment général n'y était pas.— Le 4 septembre, au contraire, j'ai vu une explosion spontanée à Paris et en dehors de Paris. On peut dire que tel était bien le sentiment général du pays, car nous étions encore à la Chambre, n'ayant pas pris de dispositions sur le résultat de la journée, quand nous avons reçu des départements des dépêches annonçant la proclamation de la république. Cette journée du 4 septembre ne fut donc pas due le moins du monde à un concert, à une préparation antérieure. Jamais peut-être un grand mouvement révolutionnaire ne se fit avec autant d'unanimité et, pour tout dire, avec autant d'autorité. Tout le monde se résigna ; je vis ce jour-là les principaux familiers et serviteurs de l'empire ; ils avaient certainement en mains de quoi tenter une résistance : ils n'ont pensé tous qu'à se retirer et à mettre leurs personnes à l'abri. C'était un courant irrésistible, et toutes les parties de la population parisienne s'y sont associées.

Le Corps-Législatif, sous prétexte qu'il avait prêté serment à l'Empereur, qui, lui avait autrefois tenu le sien d'une si singulière manière, le Corps-Législatif, ayant refusé de prendre en main la direction des affaires, et perdu cette occasion de se manifester, qu'on ne retrouve plus dans les révolutions lorsqu'on la laisse passer, le Corps-Législatif fut envahi ; une fois l'envahissement de la Chambre accompli, il était certain qu'on allait proclamer la république et la charger d'un bien lourd fardeau.

La république une fois proclamée, la question de savoir quelles mesures devaient être prises se posa d'elle-même. Je dois dire que la préoccupation, qui avait amené le mouvement du 4 septembre, était tellement dominante qu'on n'a pensé qu'à une seule chose : défendre Paris, et cette idée devint tellement exclusive qu'on ne pensa plus qu'à Paris; j'ai même trouvé qu'on oubliait quelque peu le reste du pays.

On croyait, — c'était certainement une exagération — on croyait que Paris à lui tout seul suffirait, non-seulement pour se délivrer, mais pour chasser l'étranger. Et alors, de tous côtés, on se mit à réclamer des préparatifs militaires ; c'est là ce qui explique l'entrée du général Trochu dans le gouvernement. On fit appel à lui, à cause de la grande popularité dont il jouissait dans la population parisienne et puis aussi à cause de cette préoccupation qui dominait toutes les autres : la résistance militaire dans Paris, de sorte que le gouvernement s'est posé dès l'origine comme un gouvernement militaire, et aussi comme un gouvernement qui, avant d'entreprendre la guerre ou plutôt avant de la continuer, voulait savoir à quoi s'en tenir sur la situation qui lui serait faite par l'étranger. C'est alors que le voyage de Ferrières fut entrepris. On eut alors devant soi la triste réalité dont, pour mon compte, je n'avais jamais douté, bien certain que j'étais que les Prussiens sont le peuple le plus atroce de l'Europe. Ils font de la politique d'une manière imperturbable, avec une persévérance implacable. Ils étaient les maîtres, ils voulaient se mettre à l'abri d'un retour de la fortune par la mutilation de la France, par la cession des provinces prétendues germaniques.

Tel fut le résultat de l'entrevue de Ferrières, et M. Jules Favre revint sans avoir rien obtenu d'eux. Vous savez quel rapport il fit à son retour au gouvernement de la défense nationale. Paris, qui avait consacré les jours écoulés depuis le 4 septembre rien qu'à son armement et à son outillage militaire, se trouva prêt le jour de l'investissement.

On avait résolu de convoquer une Assemblée constituante; mais en présence de Paris menacé, investi, en présence des propositions insolentes de M. de Bismarck, il n'y eut qu'un cri : « Il n'y a plus qu'une » chose à faire, c'est de courir aux armes. » Alors on ne pensa plus à l'application du décret qui convoquait les électeurs et on se prépara à la résistance.

Cette résistance à Paris ne me sembla pouvoir être efficace qu'à la condition que la province s'y associerait. J'entendais tous les jours dire au conseil qu'il fallait une armée de secours, et je n'apercevais pas d'où elle pouvait sortir.

J'avais réclamé dès le début que le gouvernement tout entier sortît de Paris, je ne comprenais pas qu'une ville, qui allait être assiégée et bloquée, et par conséquent réduite à un rôle purement militaire et stratégique, conservât le gouvernement dans son sein; je demandais que tout au moins le ministre des finances, le ministre de l'intérieur, le ministre de la guerre, le ministre des affaires étrangères surtout, sortissent de Paris et allassent constituer le gouvernement en province.

Je crois que parmi les faiblesses que l'on a pu avoir, celle-là est capitale; et je suis convaincu que les choses auraient tout autrement tourné si le gouvernement, au lieu d'être bloqué, avait été un gouvernement agissant au dehors.

A la place de ce gouvernement, on envoya une délégation en province, et nous apprîmes par une voie tout à fait irrégulière que les élections qui avaient été suspendues, allaient être faites en province. La nouvelle de cette décision, prise sans nous consulter, causa dans les conseils du gouvernement une émotion extrême et telle, que l'on résolut d'envoyer immédiatement à Tours un décret pour empêcher cette convocation ; ce décret a été rendu, je l'ai en ma possession, et il a été publié en partie. Le plus difficile était de le faire parvenir. On me demanda si, comme ministre de l'intérieur, j'avais vu moyen d'envoyer cette communication en province; à ce moment, j'avais déjà envoyé beaucoup d'émissaires, ils étaient invariablement arrêtés, et je lisais ensuite dans les journaux allemands, la publication des dépêches dont je les avais chargés ; M. de Bismarck les arrêtait tous avec une police très-bien faite.

Je repris alors mon idée première, qui avait été d'aller en province, pour tâcher d'organiser la défense : j'étais convaincu, quant à moi, et je le suis encore, que la France avait encore des ressources immenses, matérielles et morales. Le coup de foudre qui l'avait frappé à Sedan était bien fait pour la consterner, mais ne suffisait pas pour l'abattre d'une façon définitive. Je dis à mes collègues : « Je m'offre d'aller porter ce décret en province, mais je veux vous expliquer dans quel but je partirai. » Cela fut approuvé et je partis.

J'arrivai en province. Mon objectif n'avait pas changé, ni les vues principales qui me dirigeaient; c'était, autant que possible, de maintenir l'ordre à l'intérieur sans porter atteinte à aucune liberté publique, et surtout de pousser à la guerre contre l'étranger.

Quand je m'installai à Tours, je trouvai, il faut l'avouer, le pays dans un état de véritable sécession ; il y avait au Midi, au Sud-Ouest, dans l'Ouest, des tendances véritablement singulières et alarmantes pour l'unité de la France. En même temps, ce qui avait été prévu se réalisait : l'action du gouvernement était très-faible; il était peu obéi. Au fond, il a été parfaitement reconnu que si les membres de la délégation avaient songé à faire des élections, c'était pour eux un moyen d'en finir avec une situation qui leur semblait grave, et ils s'étaient résolus à cette détermination, malgré les ordres du gouvernement de Paris, et malgré les résolutions auxquelles ils avaient pris part eux-mêmes à l'hôtel de ville.

J'entrai dans la délégation de Tours avec la résolution de rétablir l'ordre compromis sur beaucoup de points du territoire ; je fus assez heureux dans un espace de temps fort restreint, quinze à dix huit jours, pour pourvoir remettre l'ordre partout, et faire mettre en liberté toutes les personnes appartenant à l'ancien régime qui avaient été incarcérées, dont l'arrestation pouvait s'expliquer par des émotions populaires insurmontables et inséparables d'une crise semblable, mais dont la détention prolongée n'était pas possible sous un gouvernement régulier.

Je n'ai pas besoin d'insister sur la façon dont j'ai agi, soit à Marseille, soit à Saint-Etienne, soit à Lyon, soit à Toulouse; ce que je constate, c'est qu'au bout de très-peu de temps, l'autorité du gouvernement était partout reconnue, respectée, obéie, que le programme séparatiste était anéanti, et qu'on ne parlait plus de ligue, ni du Midi, ni d'ailleurs; cet ordre parfait s'est maintenu jusqu'à ma démission, c'est-à-dire jusqu'au 30 janvier.

Une fois cette unité rétablie, ma préoccupation unique fut d'appeler aux armes, sans distinction de partis ni d'opinions, ni d'antécédents politiques, tous les hommes de cœur et de bonne volonté, tous ceux qui, sans qu'on s'informât de leurs convictions ni de leur origine, avaient bien le droit de réclamer leur part dans la défense de la patrie; c'est pour cela qu'à côté des éléments révolutionnaires les plus ardents, on vit être l'objet d'une faveur et d'une sollicitude particulière, de ma part, les représentants les plus autorisés du parti légitimiste. Je ne reculai même pas devant l'emploi d'hommes qui avaient été liés au régime impérial, mais en la loyauté et en la bravoure desquels j'avais absolument foi.

Nous organisâmes une armée, plusieurs armées: on en a beaucoup médit, mais il y a eu des efforts énormes dont je peux parler sans vanité, car ils ont été le fruit de la collaboration assidue du pays tout entier; je ne partage pas le moins du monde cette opinion qui nous abaisse devant l'étranger et à nos propres yeux, et qui consiste à dire que la France était dans un état de décadence morale et matérielle si grand, qu'elle n'a pas fait ce qu'elle devait faire. Au contraire, le pays a tout donné, et les hommes et l'argent, sans compter; on s'est bien battu, aussi bien que pouvaient le faire des troupes inexpérimentées, qui n'avaient à leur tête que le petit nombre d'officiers qui nous restaient, et quand il était si difficile de s'en procurer. A ce point de vue donc, la guerre a été ce qu'elle pouvait être, et aucun peuple dans l'Europe ni dans le monde n'aurait été capable d'un pareil effort, alors qu'on l'avait systématiquement tenu à l'écart de toute institution militaire, et que son armée permanente, que depuis cinquante ans on lui avait présentée comme la condition nécessaire de son salut, était tout entière aux mains de l'ennemi.

Je suis convaincu que ces efforts, auxquels on avait associé les représentants de tous les partis, auxquels la France tout entière se consacrait de plus en plus, allaient devenir efficaces par le seul effet de la persistance et de la durée, et qu'à ce prix on aurait sauvé ce qu'il importait avant tout de sauver, l'intégrité du territoire ; cette conviction, Messieurs, ne m'est pas exclusivement personnelle, et au moment où nous sommes, il y a des gens qui avouent, qui reconnaissent, qui écrivent toutes ces choses, ce sont les Allemands. Il sera facile d'établir dans quelques jours d'ici, en prenant la collection déjà nombreuses des critiques, des études, des monographies faites par les Allemands sur la guerre, de montrer que ce qu'ils redoutaient le plus, c'était la persistance de l'effort militaire; c'est qu'ils sentaient fort bien qu'ils étaient arrivés à cette limite où leurs institutions militaires étaient sur le point de s'épuiser; c'est pourquoi je pensais et je pense encore qu'il fallait persister. Ma conviction à cet égard s'était formée, messieurs, en face d'un pays qui, absolument surpris, absolument désarmé, avait trouvé en quatre mois moyen de mettre sur pied huit cent mille hommes!

Enfin, c'est fini, le succès malheureusement nous a échappé ; je n'insiste pas, j'aurais l'air de plaider une cause personnelle ; mais je veux montrer seulement quelles dispositions m'animaient, quelles étaient les vues qui présidaient exclusivement à ma conduite, et qui me soutenaient dans les efforts incessants, et de nuit, et de jour, que j'ai faits pour ce que je croyais et ce que je crois encore le salut de mon pays.

Voilà les deux points de vue particuliers qui me sont personnels après les événements du 4 septembre : c'était premièrement cette conviction que le gouvernement, dans sa période révolutionnaire, même sous le feu de l'étranger, devait agir sans employer la terreur, sans violer aucune loi, et sans commettre aucun excès de pouvoirs; secondement, que l'on devait tout subordonner à la guerre, et que toute minute distraite du soin de la défense était une minute employée d'une manière sacrilége. Maintenant, messieurs, que vous dirais je! Je sais très bien qu'il s'est élevé des critiques très-acerbes sur certains actes qui ont été ce qu'on peut appeler les actes suprêmes de mon passage aux affaires. Il en a été trop souvent question pour que je n'aille pas au-devant de vos préoccupations et que je ne vous en parle pas immédiatement.

On m'a surtout reproché deux choses; d'avoir, d'accord avec mes collègues de la délégation de Tours et de Bordeaux, rendu un décret qui créait une catégorie d'inéligibles, et d'avoir dissous les conseils généraux.

J'ai poussé mes collègues à la dissolution des conseils généraux, c'est vrai, et je l'ai obtenue tardivement.

Je crois que lorsqu'arrive une révolution comme celle du 4 septembre, quand cette révolution est une protestation de la moralité publique contre le 2 décembre, contre les pratiques administratives du second empire, quand le Sénat, le Corps-Législatif et le conseil d'Etat étaient déclarés dissous, le même jour, à la même heure, on devait mettre fin à l'existence des conseils généraux, parce qu'ils avaient la même origine que les grands corps de l'Etat, parce que, à part quelques exceptions, — et il y en avait partout, même au conseil d'Etat et au Corps-Législatif, — le caractère général de l'institution était d'être le fruit de manœuvres électorales auxquelles la nation voulait mettre un terme. Par conséquent, au point de vue du droit particulier qui ressort des révolutions — et il en ressort un, soyez en sûrs, — la dissolution des grands corps de l'Etat impliquait nécessairement celle des conseils généraux.

Mes collègues paraissaient partager d'une manière implicite cette opinion, puisqu'ils rendaient un arrêté par lequel les préfets étaient autorisés à dresser le budget de leurs départements pour l'exercice de 1872. La dissolution a été décrétée à la fin de décembre; au point de vue de ce droit particulier des révolutions dont je vous parlais tout à l'heure, elle était tardive; au point de vue simplement administratif, on pourrait comprendre qu'on ne voulût pas que les conseils généraux de l'empire entrassent de nouveau en fonctions dans l'année qui allait s'ouvrir.

Allant plus loin, je vous dirai que j'avais encore une autre préoccupation à l'endroit des conseils généraux; M. de Bismarck s'était imaginé — et peut-être point tout à fait à tort, — qu'il y avait dans les conseils généraux de France suffisamment de créatures de l'empire pour pouvoir, à un moment donné, en faire un instrument favorable à la fois et à ses desseins et à une restauration bonapartiste ; car, il a eu cette visée constante, et il ne l'a peut-être pas tout à fait perdue à l'heure actuelle, de placer la France, — que ce soit la France du 4 septembre ou la France d'aujourd'hui,—en face de cette terrible alternative, ou bien qu'elle obéira à ses volontés et qu'elle exécutera ce qu'il demande, ou bien qu'il participera à une restauration de l'homme de Sedan; je ne crois même pas qu'à l'heure qu'il est, nous soyons tout à fait hors de ce danger.

Toujours est-il que j'éprouvai le besoin d'enlever à M. de Bismarck cette espérance et ce moyen politique, et que ce fut un des motifs que je fis valoir auprès de mes collègues pour appuyer le décret de dissolution des conseils généraux. Voilà ce que j'ai à dire sur ce sujet.

Quant au décret relatif aux inéligibles, permettez-moi de vous dire qu'au point de vue de la politique pure et des principes les plus larges, ce décret peut certainement soulever des objections graves ; mais, je vous prie de considérer dans quel état particulier se trouvait et se trouve encore ce pays-ci au point de vue des intrigues bonapartistes.

Voilà un homme, Napoléon III, qui a pris le pouvoir, dans des conditions que je n'ai pas besoin de vous rappeler ni de stigmatiser ; l'ère des invectives contre l'empire est close, c'est une chose finie. Mais ce pouvoir, Napoléon l'a gardé 20 ans ; 20 ans durant, il s'est créé une grande clientèle, dans l'armée, dans les finances, dans l'administration, dans la police, dans l'Etat, dans toutes les classes, dans tous les rangs. Il a, comme inspirateur de cette politique, excité des convoitises de restauration qui dureront autant que la race : il a pour lui des hommes considérables, habiles, ardents, audacieux. Eh bien, ces hommes ne reculeront devant rien pour arriver à leur but, ils ont été pendant leur carrière comblés par l'empire et par l'Empereur ; ils veulent reprendre ce qu'ils ont perdu ; ils se sont associés, ils sont devenus les complaisants, ou, si vous aimez mieux, les complices de ce gouvernement qui est le véritable auteur de nos désastres, qui nous a perdus, et, je crois, quant à moi, que l'on ne fera rien de sérieux que lorsqu'on aura coupé court à toutes leurs espérances. Pour cela il n'y a qu'un moyen, c'est de leur interdire la politique, et surtout il fallait la leur interdire, c'était et c'est encore mon sentiment, en face d'un étranger qui était sans cesse en collision avec eux.

C'est pour cela qu'imitant un exemple donné par les peuples les plus libres, les Anglais, les Américains, nous avons frappé d'exclusion momentanée, et d'une indignité passagère au point de vue de l'exercice du mandat souverain de député, les hommes qui avaient été les instruments du régime impérial.

Je dis que comme les complices de l'Empire ne forment pas une couche sociale, et ne constituent pas une classe de citoyens, les reproches adressés au décret de mutiler la représentation nationale, d'attenter au droit souverain du suffrage universel sont mal fondés. C'est une série nominative de personnes, d'individus ayant pris part à un ensemble d'actes politiques que l'on frappait au nom et dans l'intérêt du pays. Voilà les motifs qui ont dicté le décret sur l'exclusion des bonapartistes. Je le défends ; je comprends ce que cela peut avoir de choquant pour nos habitudes françaises, mais après les affaires de la sécession en Amérique, après les agitations chartistes en Angleterre, on en a fait tout autant; ce sont des décisions graves, importantes, suprêmes. Quand il faut les prendre, un gouvernement se doit de ne pas reculer ; c'est ce que j'ai cru devoir faire, d'accord avec mes collègues ; et Dieu veuille qu'un jour le gouvernement actuel n'ait pas à se repentir, aux élections prochaines, de n'avoir pas pris un pareil décret pour son propre compte.

Voilà à peu près tout ce que j'ai à dire sur les actes qui ont terminé mon administration.

Lorsque j'ai vu les préliminaires de paix et l'armistice; lorsque j'ai vu que cet armistice, dicté par la perfidie de M. de Moltke et de M. de Bismarck, au mépris de toutes les lois de la guerre et de tous les précédents diplomatiques, excluait une armée tout entière de ses conditions, et qu'ainsi les plus belles espérances de la France s'évanouissaient ; alors qu'on nous trompait sur le texte même de la convention d'armistice à laquelle nous obéissions, alors j'ai donné ma démission. Au 30 janvier, j'ai voulu me retirer, mes collègues m'ont supplié de rester ; mais en présence des dissentiments qui se sont élevés avec le gouvernement de Paris, et sur lesquels je ne veux pas m'expliquer, parce que ce sont des questions personnelles irritantes, inutiles à soulever en ce moment-ci, en présence de tout cela, j'ai persisté et je me suis retiré.

Il est inutile que je vous dise que tous les bruits, toutes les calomnies qui ont couru au sujet d'un acte de force rêvé ou préparé par moi ou mes amis, sont dénués de tout fondement. C'est là une calomnie qui ne peut pas m'atteindre. Je méprise l'emploi de la force et jamais je ne me suis mis, ni ne me mettrai en rébellion contre l'ordre légal dans mon pays.

M. LE PRÉSIDENT. La commission vient d'entendre les explications données par M. Gambetta ; il y a sans doute plusieurs questions que la commission désirera adresser à M. Gambetta.

Je veux seulement lui faire une observation ; il a dit, en commençant ses explications, qu'il voulait défendre le système qu'il avait pratiqué.

M. GAMBETTA. L'exposer seulement.

M. LE PRÉSIDENT. Soit, exposer le système qu'il avait pratiqué, étant au pouvoir ; mais il a dit qu'il y avait beaucoup de détails, qu'il ne comptait pas donner d'explications sur ces détails, attendu que c'était là un domaine absolument réservé au gouvernement.

Sur ce point se porteront nécessairement les questions, car c'est par les détails de ses actes qu'un gouvernement se caractérise. Les questions seront posées et vous serez parfaitement libre sur les réponses que vous voudrez faire. Les questions posées dussent-elles rester sans réponse, constateront le droit que la commission doit exercer. Elle a le droit de chercher tous les moyens d'arriver à la constatation de la vérité.

M. GAMBETTA. Cela est parfaitement certain.

M. LE PRÉSIDENT. La commission doit chercher tous les moyens de faire une appréciation exacte des événements qui se sont passés.

Ainsi, un des premiers points sur lequel on m'a prié de vous interroger, se rapporte à la convocation de l'Assemblée constituante, après le 4 septembre.

Nous trouvons dans des procès-verbaux, et d'autres pièces qui ont été mises sous les yeux de la commission, que, au début, vous ayiez consenti vous-même, avec beaucoup de peine, à l'ajournement de ces élections.

M. GAMBETTA. J'étais pour la constitution d'une Assemblée tant que Paris n'était pas investi.

M. LE PRÉSIDENT. C'est l'investissement de Paris qui a modifié votre opinion ?

M. GAMBETTA. Il était impossible de faire des élections dans les conditions où nous étions alors, sans que les gens de l'Hôtel-de-Ville fussent immédiatement exposés aux plus graves périls. Personnellement, j'aurais été parfaitement tranquille, parce que je crois qu'il y a moyen de mener ces affaires-là ; mais lorsque j'ai apporté au gouvernement la nouvelle du décret de convocation des électeurs par la Délégation de Tours, il a causé un véritable mouvement de stupeur. C'était un secret, si ce secret avait été répandu, si l'on avait dit à Paris bloqué : « On fait des élections en province ! » personne n'aurait voulu croire que le gouvernement de Paris ne les aurait pas ordonnées, et il serait certainement sorti de cette révélation une agitation très-vive ; c'est le sentiment des personnes qui se trouvaient là.

Quand je suis parti pour Tours, personne ne se doutait à Paris qu'il dût y avoir des élections en province. Je dois vous dire que c'est un secret qui a été bien gardé ; ce qui n'est pas arrivé à tous les secrets de l'hôtel de ville.

Je le répète, Paris ne pouvait pas admettre que l'on fît des élections en France, une fois qu'il était aux prises avec l'ennemi. Je peux me tromper, je ne sais pas ce que vous ont dit mes collègues, et je ne veux pas avoir l'air de les attaquer, et c'est pour cela que je ne veux pas entrer dans des détails, mais je suis convaincu que si, à la fin de septembre ou au commencement d'octobre, on avait su que des élections allaient avoir lieu, le gouvernement de l'hôtel de ville aurait sombré.

M. LE PRÉSIDENT. Sur ce point, comme premier fait à constater, je remarque que, dès le commencement, vous étiez frappé des périls qui entouraient le gouvernement de l'hôtel de ville; périls qui venaient de la violence des opinions qui lui étaient opposées tout en le coloyant.

M. GAMBETTA. Je suis persuadé que le gouvernement n'aurait couru aucun péril, s'il avait gouverné d'une certaine manière; ce qui faisait le danger du gouvernement, c'était sa mollesse. Je crois, au contraire, que l'état de Paris aurait été très-favorable et très-profitable aux desseins qui étaient à poursuivre; seulement il y avait pour cela des mesures décisives à prendre ; le gouvernement ne les a pas prises. Il est impossible de discuter ces questions; vous le comprenez, je suis dans une situation particulière à cet égard. Ce n'est pas le moins du monde pour décliner votre droit ; je n'oublie pas que je suis avec des collègues, et je ne demanderais pas mieux, moi aussi, que de faire de l'histoire; mais je ne crois pas que l'on fasse de l'histoire à six mois des événements ; par conséquent je veux me maintenir sur le terrain que j'ai choisi, je vous donne l'explication des principes directeurs de la politique que j'ai suivie; mais je vous demande la permission de ne pas entrer dans les détails ; il pourrait sortir de cette discussion des dissentiments qu'il vaut mieux apaiser.

M LE COMTE DE RESSÉGUIER. Voulez-vous me permettre une observation, M. Gambetta? Le gouvernement du 4 septembre a gouverné la France sans représentation nationale; pour la première fois, ce gouvernement se trouve en présence des mandataires du pays, et son devoir aujourd'hui est de nous rendre compte de tous ses actes, comme il l'eût fait, au jour le jour, s'il avait gouverné sous le contrôle d'une Assemblée.

M. GAMBETTA. La théorie n'est pas contestable ; et ces comptes, dont vous parlez, je les donne.

Les explications sont faciles à donner pour tout ce qui est du domaine représentatif dans le gouvernement; mais il y a un côté délicat à expliquer pour tout gouvernement collectif où il y a, entendez-le bien, une majorité et une minorité, des dissidences, des vues différentes, des conflits intérieurs : toutes ces choses sont souvent la clef de la politique, mais on ne les doit ni à l'Assemblée ni à personne, puisqu'elles n'ont pas abouti, puisque c'est cela qui constitue à vrai dire ce que l'on appelle les secrets du gouvernement et de l'Etat.

M LE COMTE DARU. M. Gambetta veut respecter le secret que les membres du gouvernement se doivent les uns aux autres; mais, pour le rassurer, nous devons lui dire que nous avons les procès-verbaux des séances du gouvernement de la défense nationale, avec les noms des personnes qui ont pris part aux débats, et même avec les noms des votants; il est donc libre de parler, il ne commettra pas d'indiscrétions.

M. Dréo, d'accord bien entendu avec les membres du gouvernement, nous a communiqué les procès-verbaux de ces séances; le secret que l'on désire garder vis-à-vis de collègues, n'est pas aussi nécessaire, et peut n'être pas aussi absolu qu'on le prétend.

M. GAMBETTA. Eh bien, si vous connaissez par les procès-verbaux ce qui s'est passé au sein du gouvernement, je n'ai plus besoin de vous l'apprendre.

Vous n'avez qu'à lire avec attention les procès-verbaux; et quant à moi j'aime mieux que vous les lisiez que de les réciter.

M. LE PRESIDENT. Vous répondrez ce que vous voudrez, et personne n'a envie de vous pousser à des explications par des questions qui vous seraient désagréables.

Mais, il y a un point sur lequel je vous demande la permission de vous interroger. Vous pensez que les élections ont été suspendues parce qu'il y aurait eu un cri général dans Paris, si on avait fait des élections pendant que Paris était investi?

M. GAMBETTA. Je crois que c'est une des raisons; il y en a d'autres.

M. LE PRÉSIDENT. Et ce qui aurait fait pousser ce cri dans Paris, c'eût été que les élections auraient eu lieu dans Paris investi ? Mais permettez-moi de vous dire que tout à l'heure nous vous avons entendu dire que, quant à vous, vous trouviez que c'était une grande faute de la part du gouvernement de la Défense nationale, de n'être pas sorti de Paris et de s'être laissé investir. Je crois que sur ce point, vous trouverez un assentiment presque général; eh ! bien, il y a ici quelque chose que je dois faire remarquer; si Paris était investi, et si le gouvernement avait tort d'y rester, quel était le remède? C'était évidemment qu'il y eût des élections hors de Paris, car ces élections auraient créé un gouvernement, auraient rendu à la province cette vitalité qu'elle devait avoir et qu'elle pouvait employer à la libération même de Paris, selon votre intention ; de telle sorte qu'il pourrait bien se faire qu'il n'y eût pas d'autre cri contre ces élections que celui de l'opinion violente et exagérée de Paris, et qu'au contraire, si l'on avait su que des élections avaient lieu, — vous avez dit que le secret avait été parfaitement gardé, — cela eût, toujours en suivant la pensée que vous avez exprimée, cela eût été une espérance pour Paris, une idée qui lui aurait donné du courage que de savoir la province se ranimant pour venir à son secours.

M GAMBETTA. Je crois que l'idée qui dominait à ce moment-là, non-seulement dans le gouvernement, mais dans la population de Paris et d'une grande partie de la France, était que toute opération électorale, tout débat impliquait une distraction de l'effort militaire, et que dès lors, il valait mieux ajourner les élections. La pensée d'ajournement était combinée de ces deux éléments : l'urgence militaire, et l'exclusion de Paris. C'est là mon sentiment.

M. LE PRÉSIDENT. On a pu penser qu'en procédant aux élections, on avait voulu ne pas détourner l'attention qui devait se porter sur la guerre; mais on a pu penser aussi que l'on a voulu exclure par là toute idée d'un gouvernement qui aurait pu contrarier le gouvernement de Paris, ou d'un parti qui aurait pu être en opposition avec le parti qui régnait à Paris.

M. GAMBETTA. Il n'y avait pas de parti qui régnait à Paris ; c'était, à mon avis, le vice de la situation, car on ne gouverne qu'avec des partis, avec des partis qui ont le droit d'existence, bien entendu. Ce qui, à mon sens, a été la condition même de la faiblesse du gouvernement, c'est qu'il n'était pas un gouvernement de parti. La préoccupation de voir un gouvernement provincial opposé à un gouvernement parisien, n'a pas apparu ; ce n'est pas évidemment la question qui a pu agiter l'esprit des membres du gouvernement, c'est purement et simplement ces deux idées : Paris ne veut pas de ces élections, et puis, la guerre en souffrira, l'effort de résistance en sera attiédi. On ne peut pas faire d'élections sans armistice ; l'armistice aurait pour effet de détendre la défense. Voilà les idées qui avaient cours.

M. LE PRÉSIDENT. A Tours, la délégation voulait les élections ?

M. GAMBETTA. J'ai parcouru un grand nombre de départements à cette époque, et si vous voulez mon sentiment exact, comme j'ai l'habitude de le donner, je vous dirai ceci : j'ai parfaitement noté deux périodes dans l'état du pays : la période où je crois que la majorité du pays ne voulait pas des élections, cette période va jusqu'au milieu de décembre; et, au contraire, à partir de ce moment, mon sentiment est que la majorité du pays voulait des élections parce qu'on avait été battu.

UN MEMBRE DE LA COMMISSION. Est-ce que ces appréciations de M. Gambetta ne tiennent pas à ce qu'il ne voyait qu'une certaine catégorie de personnes?

M. GAMBETTA. Je ne voyais qu'au hasard ; permettez-moi de vous dire que lorsque j'allais dans le pays, je ne me préoccupais pas d'y voir telles ou telles personnes ; vous avez l'air d'être dans cette opinion que je voyageais dans un cercle, dans une coterie, et que je me préoccupais d'abord de l'opinion de mes amis. Soyez convaincu que j'approuve cette maxime de Voltaire : « Dieu me garde mes amis! » C'est de mes adversaires que je m'occupe, ou de ceux qui veulent passer pour tels; ce qui m'inquiète dans mes interrogations, dans mes observations, dans la politique, que ce soit hier, aujourd'hui ou demain, c'est de savoir ce que pensent ceux qui ne sont pas du même avis que moi. Vous me demandez mon sentiment, et je vous dis que depuis le moment où j'ai touché le sol jusque vers le milieu de décembre, le pays, dans sa majorité, ne voulait point faire d'élections, et qu'à partir de ce moment, il était d'un avis contraire.

Vous ne pouvez pas dire avec plus d'autorité que moi : voilà quelle était l'opinion du pays; parce que nous n'avons pas encore inventé en politique un baromètre qui nous autorise à dire avec quelque certitude ; voilà ce que veut le pays. Quant à moi, je ne puis que vous rendre compte de mes observations, et vous donner mon appréciation.

M. CALLET. En l'absence de moyens plus réguliers de constater l'opinion publique, il y a un moyen employé dans tous les pays libres, sous tous les gouvernements, c'est de consulter la presse; elle est aussi un des interprètes de l'opinion.

M. GAMBETTA. Eh bien, voyez ce qu'elle disait.

M. CALLET. La presse se divisait, comme le pays, en deux grands partis, le parti de l'ordre...

M. GAMBETTA. C'est une mauvaise dénomination.

M. CALLET. Soit ; disons la presse conservatrice. Elle était unanime à demander les élections.

M. GAMBETTA. C'est une erreur; et permettez-moi de vous en donner une preuve qu'il vous sera facile de vérifier. On fait tous les jours au ministère de l'intérieur le relevé des opinions des journaux, prenez ce relevé, vous y trouverez évidemment les journaux de toutes les opinions.

Il y a des journaux qui, dès l'origine, ont demandé les élections, et dont l'opinion n'a pas varié, et d'autres qui ont toujours été de l'avis contraire ; mais ce n'est pas là la question qu'il s'agit de résoudre ; la question est de savoir si, par ce moyen de vérification, dont parle notre honorable collègue, on pouvait préjuger l'opinion du pays ; eh bien, faites-vous remettre ces analyses, et vous verrez si, jusqu'à la période dont je parle, les journaux n'étaient pas en majorité pour l'action militaire et non pour les élections. Je lisais tous les soirs ce résumé, et c'est un de mes éléments d'appréciation.

UN MEMBRE DE LA COMMISSION. Ce résumé a toujours été fait dans le sens de l'opinion du gouvernement.

M. GAMBETTA. Permettez-moi de vous dire que vous vous trompez fort en le supposant. Il y a deux résumés : le résumé que l'on faisait pour mettre dans les journaux de province, institution que j'ai d'ailleurs supprimée, je ne sais pas si on l'a rétablie, et il y a un résumé purement matériel qui consiste à dire : tel journal a dit telle chose ; je vous prie de croire, qu'à moins de prêter à celui qui rédige ce travail assez d'imagination pour composer ce qu'il y a dans ces journaux, il est à supposer qu'il les copie purement et simplement.

M. LE COMTE DE BOIS-BOISSEL. Permettez-moi de vous dire que dans l'Ouest, nous ne vous étions pas le moins du monde hostile, et que la révocation du décret pour les élections, nous a cassé les bras au point de vue de la défense.

M. GAMBETTA. Je ne sais pas au juste ce que vous entendez par là. Vous n'étiez pas organisé au point de vue de la défense.

M. LE PRÉSIDENT. M. Gambetta veut bien nous donner des renseignements. Les réponses de M. Gambetta nous donneront sa pensée et ses impressions, et nous n'avons pas en ce moment à nous livrer à des appréciations.

Le gouvernement central est resté prisonnier à Paris, et pendant bien longtemps, il a été privé de toute communication avec la délégation de Tours. Cette privation de communications a-t-elle été seulement l'effet des événements ou bien a-t-elle été l'effet d'une volonté particulière? La délégation pensait-elle qu'il valait mieux interdire toute communication entre Paris et Tours?

M. GAMBETTA. C'est une erreur; la délégation a fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour rester en relation et en correspondance avec Paris; on a multiplié pour cela les tentatives ; on n'a épargné ni les émissaires, ni les pigeons, ni les boules lancées dans l'eau ; on s'est livré à une série de moyens qui, d'ailleurs, étaient plus imparfaits les uns que les autres, car il n'y a de moyen de communiquer avec une ville assiégée d'une façon régulière qu'une bonne armée qui franchisse les lignes.

M. LE PRÉSIDENT. Par conséquent, le gouvernement de Paris n'a pas pu communiquer avec Tours?

M. GAMBETTA. Il pouvait communiquer, au contraire, parce qu'il avait à peu près la certitude que toutes les fois qu'il envoyait un ballon, nous en recevions le contenu; mais nous ne jouissions pas du même avantage; nous avons tenté deux ou trois fois d'envoyer un ballon à Paris, mais il est toujours tombé tout près de l'endroit où il avait été lancé.

M. LE PRÉSIDENT. C'est au moment où a été signé l'armistice que vous avez donné votre démission. Vous pensiez qu'à ce moment encore, l'état militaire de la France était tel que la résistance était possible?

M. GAMBETTA. Ah! certes, oui, Monsieur le président, et je le crois encore. Je suis convaincu que si le gouvernement de Paris, qui était un gouvernement prisonnier, n'avait capitulé que pour Paris, ce qui était son droit manifeste, mais ce qui était tout son droit, et s'il n'avait pas engagé le pays, en stipulant la reddition de la France entière, je suis convaincu qu'avec les ressources dont on disposait, qu'on pouvait accroître et qui s'accroissaient effectivement tous les jours, le pays aurait fini par se débarrasser de l'invasion. Il n'y a pas de peuple en Europe, qui n'ait eu, à un moment donné, l'étranger sur son sol, qui ne l'ait gardé longtemps, et qui n'ait fini par l'expulser, et à force de quoi? A force de génie et de combinaisons militaires? Non ; par le courage, la ténacité, la persévérance dans la lutte. Cela est arrivé aux Autrichiens, aux Russes, aux Espagnols, aux Anglais; nous, nous avons voulu en être débarrassés subitement, en quarante jours, à échéance fixe, comme s'il s'était agi d'un effet de commerce.

Les gens de Paris, en capitulant, ont capitulé pour le reste de la France, contrairement à leurs engagements les plus solennels et les plus multipliés. On m'écrivait encore, au moment où on traitait avec M. de Bismarck, qu'on ne traiterait que pour Paris. Je suis convaincu qu'avec les soldats qu'on avait, avec les armées qu'on pouvait faire et celles dont on disposait, adossé au littoral, avec les ressources de la marine et du crédit, la France, qui n'était pas prise tout entière, — on pouvait occuper le Cotentin, l'Auvergne, les Cévennes, la vallée du Rhône, — la France serait arrivée à épuiser l'ennemi, à forcer l'Europe à un concours effectif; on aurait sauvé ce ce qu'il fallait sauver au prix des sacrifices les plus surhumains, l'intégrité de la France. On aurait payé ce qu'il aurait fallu, mais qu'est-ce que cela aurait été, en comparaison de l'indépendance et de l'honneur!

M. LE PRESIDENT. Nous ne discutons pas cette opinion. Lorsque vous avez été envoyé à Tours vous étiez porteur d'un décret?

M. GAMBETTA. J'en avais même plusieurs.

M. LE PRÉSIDENT. Il vous conférait la prépondérance?

M. GAMBETTA. Oui ; j'avais double voix ; mais par respect pour mes collègues, je n'en ai jamais usé et, surtout, je ne l'ai pas publié.

M. LE PRÉSIDENT. Vous vous êtes contenté de l'influence qui s'attachait à votre personne, et vous n'avez jamais produit ce décret ?

M. GAMBETTA. Je leur en ai parlé, parce qu'il fallait, mais je n'en ai jamais fait usage.

M. DE RAINNEVILLE. D'après une déclaration qui nous a été faite, il y aurait eu cependant, un jour, où vous auriez usé de cette voix prépondérante; c'est lorsque vous avez réclamé le portefeuille de la guerre.

M. GAMBETTA. C'est une erreur absolue.

M. DE RAINNEVILLE. Vous auriez eu la voix de l'amiral Fourichon et la vôtre, ce qui aurait fait la majorité contre celles de MM. Crémieux et Glais-Bizoin.

M. GAMBETTA. Il n'a jamais été question de cela. Et voilà bien pourquoi je ne veux pas entrer dans les questions de détail; c'est que je ne veux pas me mettre en contradiction avec mes collègues sur des choses sans valeur. J'ai offert à l'amiral Fourichon de rester à la guerre ; il ne l'a pas voulu ; il en avait assez, disait-il.

M. LE PRÉSIDENT. Vous parlé de ligues démagogiques...

M. GAMBETTA. Je ne me suis pas servi de cette expression ; les ligues du Midi affectaient un caractère de désordre, de mépris de la loi, que pour moi, je n'admets pas.

M. LE PRÉSIDENT. C'étaient des ligues séparatistes.

M. GAMBETTA. Séparatistes, au point de vue de l'action militaire du pouvoir central.

M. LE PRÉSIDENT. Et vous vous êtes applaudi de ce qu'au bout de 15 ou de 18 jours, vous les aviez détruites à peu près.

M. GAMBETTA. Complétement ! il n'en a plus été question.

M. LE PRÉSIDENT. Nous avons des renseignements sur ces ligues qui ont tenté de se former; elles paraissaient exercer en effet une assez grande pression sur l'administration.

M. GAMBETTA. Elles exerçaient une influence considérable, parce qu'il y a beaucoup de gens faibles ; c'était du désordre ; mais, au fond, croyez bien que tout cela n'est pas très-sérieux ; ce sont des fantômes sans épaisseur.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez combattu les tendances sécessionnistes à votre arrivée à Tours.

M. GAMBETTA. Sécessionnistes, c'est un gros mot; c'était de l'anarchie et cela n'avait pas le caractère de sécession. Je ne voudrais pas que l'étranger pût croire qu'il y a eu, à un moment quelconque, une sorte de ligue pour briser l'unité de la France. Non ; c'était du désordre, voilà tout !

M. LE COMTE DARU. Nous avons des dépositions de MM. Gent et Esquiros, sur le caractère même de la ligue du Midi. Ils nous ont déclaré qu'ils se sont toujours mis aux ordres du gouvernement et qu'en constituant des forces militaires, ils les constituaient pour la défense de l'Etat, en avertissant le gouvernement qu'ils tiendraient à sa disposition les forces qu'ils allaient constituer. Est-ce exact ?

M. GAMBETTA. Cela se passait avant mon arrivée à Tours.

M. LE COMTE DARU. Vous avez envoyé M. Gent à Marseille pour dissoudre la ligue du Midi.

M. GAMBETTA. Elle était dissoute auparavant; c'est pour un acte d'administration centrale que j'ai envoyé M. Gent à Marseille.

M. LE COMTE DARU. La ligue n'était pas encore dissoute.

M. GAMBETTA. Ce que l'on vient de dire me paraît exact, quoique je ne le sache que par ouï-dire. Je crois qu'en effet, avant mon arrivée, on s'était entendu avec le gouvernement, et on avait présenté cela comme une question militaire: je suis même persuadé que la généralité des gens qui étaient engagés là dedans, étaient des braves gens, qui voulaient faire de la défense ; mais il ne faut pas abandonner ces éléments à eux-mêmes, d'abord, parce que la direction générale ne leur appartient pas, ensuite parce que cela peut amener bien des déviations dans la conduite des mouvements, et, enfin, parce que très-rapidement, cela ôte de la force au gouvernement.

Je crois que les gens qui se mettaient en avant voulaient faire une espèce d'armée régionale de volontaires, et que c'était très-sincère; mais je suis convaincu que cela aurait mal tourné.

M. LE COMTE DARU. Vous avez raison. N'avez-vous pas dit à M. Laurier : « Maintenant, je vois clair, je ne supporterai pas la ligue du Midi » M. Laurier était complétement de votre avis ; déjà, à cette époque, la ligue du Midi commençait à tourner mal ; elle avait son budget à part, son commandement à part.

M. GAMBETTA. Je ne suis pas descendu dans l'étude des détails ; il m'a suffi de savoir ce que cela voulait être, pour ne pas l'accepter et m'en débarrasser. Je ne connais pas leur constitution intérieure; je sais qu'il devait y avoir des délégués au siége du gouvernement ; il y avait toute une organisation. Mais comme je considérais l'institution en elle-même comme funeste, je n'ai discuté quoi que ce soit.

M. DE SUGNY. M. Laurier nous a dit qu'à son arrivée à Tours, il avait trouvé la ligue du Midi installée à côté du gouvernement ; que cette ligne inspirait des inquiétudes fort grandes, qu'on avait même demandé à l'amiral Fourichon des marins pour garder le gouvernement qui se croyait menacé.

M. GAMBETTA. Je n'ai pas eu connaissance de ce fait.

M. DE SUGNY. C'est dans cette situation que M. Gent, qui était un des chefs de la ligue du Midi, aurait été envoyé à Marseille.

M. GAMBETTA. Pas du tout, il y a une confusion capitale.

M. DE SUGNY. Quel était le but de l'envoi de M. Gent?

M. GAMBETTA. C'était de désarmer la garde civique, et de faire rentrer dans l'ordre une administration départementale qui ne voulait pas reconnaître le pouvoir central.

J'ai envoyé M. Gent à Marseille pour y rétablir l'autorité du gouvernement, non pas sur la ligue du Midi, entendez-le bien, mais sur des éléments locaux, marseillais, servis dans leur insurrection contre la loi par la complicité des autorités. Il fallait briser cela ; il n'y avait qu'un homme à côté de moi, qui pût le faire avec autorité et avec justice, dans le Midi surtout, sans aboutir à des collisions terribles, que je voulais éviter à tout prix ; c'était M. Gent.

M. DE SUGNY. Soit ; mais comment se fait-il que pendant que vous rétablissiez à Marseille l'autorité du gouvernement central, le drapeau rouge soit resté sur l'hôtel de ville de Lyon ?

M. GAMBETTA. C'est une erreur ; ce n'est pas le drapeau rouge, c'est le drapeau de la ville de Lyon qui flottait sur l'hôtel de ville ; sur les autres monuments et au balcon même de la préfecture de l'hôtel de ville, c'était le drapeau tricolore. Le 24 septembre, le conseil municipal élu de la ville de Lyon avait, dans une délibération, décidé que le drapeau de la ville de Lyon, qui est le drapeau rouge, flotterait sur la maison commune de la ville tant que durerait la guerre.

M. DE SUGNY. Ce n'est pas ainsi qu'on le jugeait à Lyon, on l'a toujours tenu pour le drapeau de l'insurrection.

M. GAMBETTA. Lorsque je suis allé à Lyon, j'ai rassemblé tous les chefs de bataillon, sans distinction ; ceux qui appartenaient aux bataillons dits de l'ordre, aussi bien que ceux des bataillons populaires, et je leur ai demandé s'ils voulaient enlever ce drapeau. Ils ont refusé, le conseil municipal et les membres de la garde nationale m'ont déclaré, et m'ont même apporté des pièces de leur municipalité, établissant ce fait, que le drapeau qui flottait sur l'hôtel municipal de Lyon, était le drapeau de la ville et que partout ailleurs c'était le drapeau tricolore.

M. DE SUGNY. Ce n'était pas l'avis de tout le monde, c'est bien le drapeau rouge en tête qu'on a porté en terre le commandant Arnaud.

M. GAMBETTTA. Non, je vous demande pardon.

M. DE SUGNY. Les journaux de Lyon l'ont dit.

M. GAMBETTA. Je vous demande bien pardon; moi j'ai suivi le cortége et je vous prie de croire que je ne l'aurais pas toléré.

M. DE SUGNY. Je vous en félicite.

M. GAMBETTA. Il ne faut pas m'en féliciter, c'est la vérité; c'est moi qui ai mené le commandant Arnaud au cimetière.

M. LE PRÉSIDENT. Alors l'assertion est complétement démentie?

M. GAMBETTA. Absolument; il n'y avait pas de drapeau d'abord! Pour moi, permettez moi de vous le dire, messieurs, je crois qu'il faut s'arrêter là ; je ne veux pas descendre dans la discussion de pareilles affaires.

M. MAURICE. Cependant, il faut arriver à constater les faits.

M. GAMBETTA. Vous comprenez que si vous en arrivez là et si je suis obligé de vous dire que je n'ai pas été au cimetière derrière un drapeau rouge, il n'y a plus de raison pour s'arrêter !

M. LE PRÉSIDENT. Permettez-moi une observation. De collègue à collègue, quel inconvénient trouvez-vous à ce que par exemple nous constations...?

M. GAMBETTA. Je trouve cela misérable, indigne de nous occuper.

M. LE PRÉSIDENT. Permettez... Ce qui est digne de nous occuper, c'est d'arriver à la constatation ou à la négation des faits.

M. GAMBETTA. Vous pouvez, comme cela, me poser une série de questions plus ridicules les unes que les autres.

M. DE SUGNY. Pardon; vous avez exercé un pouvoir dont vous devez compte.

M. GAMBETTA. Je ne refuse pas des comptes ! là-dessus n'ayez aucune inquiétude.

M. LE PRÉSIDENT. Mais il est certain que sur ce point, la question pouvait être faite. Il y avait là un acte de notoriété publique...

M. GAMBETTA. Le drapeau rouge sur l'hôtel de ville, oui ; mais en tête du cortége, je nie formellement.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. M. Gambetta ne conteste assurément pas aux députés le droit d'interpeller les ministres sur leurs actes. C'est à ce titre que nous croyons avoir le droit de l'interroger.

M. GAMBETTA. Je ne me refuse nullement à répondre aux interpellations. Mais cependant il y a un certain domaine sur lequel il ne faut pas entrer parce que, alors, vous n'avez qu'à prendre la collection des journaux qui m'ont attaqué, et qu'à me dire : nous avons le droit de vous interroger sur tout cela ! A l'endroit des journaux, je dois vous dire que je suis d'une insensibilité parfaite, et si vous voulez me poser la série de questions qui résulteront des attaques de ces journaux, permettez-moi de vous dire que ce ne sont pas là des interpellations.

M. LE PRÉSIDENT. Cependant permettez-moi de maintenir les droits de la commission et de vous dire que, lorsqu'il y a un fait, qui a été de notoriété publique, qui a été imprimé dans les journaux, il est bon que nous sachions si ce fait est vrai ou faux. Vous avez raison d'être d'une parfaite insensibilité à l'égard de tout ce qui se dit dans la presse ; et chacun de nous de ce côté, est arrivé à la même insensibilité. Mais enfin, vous avez été attaqué ; il y avait là un fait, et il est évidemment bon que nous sachions de votre bouche, s'il est vrai ou faux, afin que nous puissions déclarer, avec une pleine confiance, que ce fait, qui a causé un scandale, est complétement faux. C'est une bonne chose pour tout le monde.

Il ne faut pas avoir une susceptibilité excessive, quand l'intention n'est pas le moins du monde injurieuse, ni offensive pour vous.

Maintenant, si vous désirez que notre conversation s'arrête là ?...

M. GAMBETTA. Du tout !

M. LE PRÉSIDENT. Très-bien ; alors, la conversation pouvant continuer, il y a plusieurs choses sur lesquelles je vous demanderai la permission de vous faire quelques questions. C'est par exemple, ce qui a rapport à l'organisation du ministère de la guerre.

On s'est étonné que, au ministère de la guerre, ce fût un ingénieur civil, qui eût été chargé en quelque sorte d'être... je cherche le mot, — votre chef d'état-major...

M. GAMBETTA. Un ingénieur civil ?

M. LE PRÉSIDENT. Je veux vous parler de M. de Freycinet.

M. GAMBETTA. Du tout ; c'est un des plus distingués élèves de l'école polytechnique, c'est un homme qui a dirigé l'administration des mines et des chemins de fer.

M. CHAPER. Enfin, il n'est pas militaire ; c'est là le sens des paroles de M. le président.

M. GAMBETTA. Oui, il n'y a pas là de quoi s'étonner. C'est un homme parfaitement capable, tout à fait à la hauteur des fonctions dont il a été chargé, qui les a admirablement remplies, et véritablement je ne vois pas qui aurait pu le remplacer.

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant dans les dépositions des généraux, qui ont été successivement chargés de plusieurs opérations, nous avons entendu et recueilli beaucoup de plaintes. Vous me permettrez de vous les communiquer ?

M. GAMBETTA. Parfaitement.

M LE PRÉSIDENT. Ainsi la plupart des généraux, qui ont été entendus ici, sont unanimes pour déclarer qu'ils recevaient du ministère de la guerre des ordres qu'ils appelaient les plus déraisonnables du monde, auxquels ils étaient souvent obligés de refuser d'obéir pour ne pas compromettre leurs armées, et que, quand le succès ne couronnait pas leurs efforts, si mal dirigés, c'était sur eux qu'on faisait retomber le blâme aux yeux de l'opinion publique, alors que les plans venaient du ministère de la guerre. Veuillez nous donner quelques explications sur ce point...

M. GAMBETTA. Je ne sais pas ce que cela veut dire. Pour moi, ces allégations n'ont aucun sens, et rien ne pourrait en établir la justification. On n'a jamais donné aux généraux que des ordres qui avaient été délibérés avec eux, que des ordres d'exécution. Quant à des ordres et des plans d'ensemble, ce sont toujours eux qui les ont donnés ou choisis. Je ne vois pas à quel genre d'ordre ils se seraient dérobés ; je ne sais pas à quel genre de prescriptions on fait ici illusion.

M. LE PRÉSIDENT. Mais les plans de campagne arrivaient de votre ministère ?

M. GAMBETTA. Cela dépend. Il n'y a eu, à proprement parler, que deux plans de campagne, parce que MM. les généraraux Faidherbe et Chanzy ont toujours fait leurs affaires eux-mêmes. On a toujours demandé aux généraux des plans : ils n'en envoyaient pas. Quand on leur en demandait, ils ne répondaient rien, ou ils répondaient qu'ils n'avaient pas de plans. La première campagne de la Loire a été délibérée devant moi par tous les généraux qui y ont pris part : par conséquent, ce n'est pas à ce plan-là qu'on fait allusion. Quant au second plan, celui de l'Est, il a été délibéré et arrêté à Bourges, entre MM. les généraux Bourbaki et Clinchant, et le représentant du ministère de la guerre. Par conséquent, il a été parfaitement accepté. Il n'a même été accepté, celui-là, qu'après le rejet d'un autre plan proposé par le ministère de la guerre, de telle sorte que j'ai la réponse écrite des généraux à ce sujet, et on peut établir qu'il y avait là parfaitement concert et adhésion. Quant à cette accusation, qu'on faisait retomber sur eux la responsabilité de l'exécution malheureuse d'ordres mal donnés, cela n'est pas exact. Rien n'est moins fondé que cette prétention ; elle n'a aucune valeur.

M. LE PRÉSIDENT. Dans la déposition du général Bourbaki, nous avons recueilli des plaintes sur les ordres qui lui avaient été envoyés de Tours, quand il était chargé du commandement d'un corps d'armée, ordres qui auraient amené la destruction presque inévitable de ce corps s'il les eût exécutés. Le général Fierreck nous a signalé aussi un ordre duquel il aurait été obligé de s'écarter.

M. GAMBETTA. Le général Fierreck ? Je ne le connais pas ; il n'est pas de mon administration.

M. LE COMTE DARU. Vous ne l'avez pas connu, mais il a commandé sous vos ordres.

M. GAMBETTA. Ah! oui, tout à fait au début et fort peu de temps. Mais, quant au général Bourbaki, je ne sais pas à quoi on fait allusion. Est-ce l'affaire de Gien ?

M. LE PRÉSIDENT. Non, c'est l'affaire de Blois.

M. GAMBETTA. Eh bien! pour l'affaire de Blois, je puis vous faire voir les dépêches. C'est une série de demandes instantes du général Chanzy appelant Bourbaki à son aide. Je me suis borné, et voilà tout le travail que j'ai fait, à les présenter à celui-ci, et comme je voyais que le général Chanzy attachait un très grand prix à l'exécution de cette opération, je suis allé voir le général Bourbaki à son quartier général, porteur de ses dépêches et porteur de la lettre du général Chanzy, pour lui demander s'il pouvait exécuter ce mouvement. Il m'a dit :

« Je ne puis pas, j'y périrais ! » Et alors de son quartier-général j'ai envoyé une dépêche au général Chanzy, lui expliquant pourquoi ce mouvement ne pouvait pas se faire et ne se ferait pas.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. L'ordre d'aller à Melun, sur lequel le général Bourbaki s'est expliqué, aurait pu amener des désastres irréparables.

M. GAMBETTA. A Melun ?

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. Oui, le plan qui consistait,

M. GAMBETTA. Oh! je vois ce à quoi vous faites allusion, mais vous confondez tout.

Après l'affaire du mois de décembre, la funeste affaire d'Orléans, il y a eu un plan élaboré au ministère de la guerre et auquel on avait associé non-seulement l'armée du général Bourbaki, mais encore l'armée qui était de l'autre côté de la Loire. Dans ce plan on proposait, en effet, une marche de Gien sur

Montargis et Fontainebleau. Est-ce cela dont vous voulez parler?...

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. Oui.

M. GAMBETTA. Voici l'origine de ce projet. A ce moment-là nous avions reçu de Paris la nouvelle que Paris ne pouvait guère aller plus loin que le 15 ou le 20 décembre, ce qui ne s'est pas trouvé justifié. Il faut que je vous dise qu'une des conditions difficiles, malheureuses, dans lesquelles nous étions placés, c'était d'avoir pour objectif Paris, ce qui était un objectif excentrique, ce qui nous obligeait à hâter nos préparatifs, nos efforts, et en même temps ce qui nous indiquait une ligne d'opération fatale.

Eh bien! à ce moment-là nous estimions, d'après les données que nous recevions, et qui, malheureusement, n'ont pas été toujours exactes, que Paris ne pouvait tenir bien longtemps. On nous annonçait au mois d'octobre qu'on avait de vivres que jusqu'au mois de novembre; au mois de novembre, qu'on n'en avait que jusqu'au 15 décembre; au 15 décembre, qu'on périrait à la fin de l'année, et vous comprenez par là dans quelle situation ces doutes nous plaçaient au point de vue des opérations militaires; nous n'étions pas libres de nos mouvements. Eh bien! autant que j'en ai souvenance, c'est en effet vers le 15 décembre que, à raison de l'état de Paris et d'un suprême effort qu'il fallait tenter, nous avons proposé au général Bourbaki de monter vers Montargis et Fontainebleau. Et si je me rappelle bien, ce plan n'a point été élaboré au ministère de la guerre. Je me trompe, il a été élaboré au ministère de la guerre, mais il a été communiqué aux généraux, et, dans l'état-major du général Bourbaki, parmi au moins ses divisionnaires, il y en avait qui était de cette opinion et qui regrettent, encore aujourd'hui, qu'au lieu de se prononcer pour la pointe sur l'Est, on n'ait pas suivi cette première idée. Mais lui, au contraire, avec une très-grande énergie...

M. LE PRÉSIDENT. Le général Bourbaki?

M. GAMBETTA. Oui, lui au contraire, avec une très-grande énergie, me dit — vous allez voir comme c'est bizarre: — « Nous ne pouvons pas aller là, parce que si je remonte, si je m'engage dans la direction de Gien, de Fontainebleau, de Pithiviers, le prince Frédéric-Charles lâchera Chanzy, reviendra sur moi et je serai absolument coupé. »

Quand un général en chef ne voulait pas accepter une affaire, j'y renonçais. Je renonçai, en effet, à ce plan, et c'est alors qu'on adopta le projet d'aller dans l'Est. Je dois le dire, j'ai la plus grande confiance dans le général Bourbaki; je l'ai défendu avec acharnement contre toutes les attaques dont il a été l'objet; c'est un très-brave soldat et un loyal patriote. Sa sortie de Metz est restée une énigme pour beaucoup de personnes; mais, enfin, il m'a fait l'honneur de me confier la vérité là-dessus et je l'ai supplié de rester avec nous. Il voulait rentrer dans Metz et il se considérait même comme déshonoré vis à vis de ses camarades de n'y pas retourner.

J'ai en lui, et en sa loyauté, une absolue confiance. Mais il faut que je vous dise qu'il était très-ébranlé, malheureusement, dans sa confiance de soldat. Il avait vu fondre, en quelque sorte, ce qu'il appelait la plus belle armée de l'Europe, et il avait une sorte de désespoir noir dans l'âme, une inquiétude, et puis la peur que, à la première défaite, on ne fît porter tout le tort sur lui. Ce n'est pas sa bravoure que j'attaque, c'est certainement le plus brave soldat qui soit au monde, c'est son moral. En sorte que toutes les fois qu'il pouvait refuser la bataille, il ne résistait pas à son découragement, et, évidemment, placé entre deux plans, ou marcher de Gien ou Cosne sur Pithiviers, ou au contraire incliner fortement sur sa droite, s'en aller par Bourges, Châlons-sur-Saône et Besançon, faire une pointe sur Belfort, évidemment de ces deux opérations, celle qui correspondait le plus à l'état de son esprit, de son âme, à la médiocre confiance qu'il avait dans ses troupes, c'était le plan le plus éloigné, c'était la marche dans l'Est, et c'est pour cela qu'il l'a préféré, car c'est lui qui l'a agréé. Voilà la vérité pure.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. M. Gambetta pourrait-il nous dire ce qu'il y a de vrai dans l'assertion suivante?

On a dit que par suite d'une erreur grave, il avait confondu Epinay près Lonjumeau avec Epinay près Saint-Denis et que cette méprise avait eu pour conséquence des ordres regrettables donnés par lui aux généraux?

M. GAMBETTA. Du tout; je ne suis pas fâché de trouver l'occasion de m'expliquer là-dessus. C'est une erreur absolument matérielle qui a été commise qui vient purement et simplement de la dépêche que nous avons reçue, mais qui n'a, je vous en donne ma parole, pesé en rien sur nos déterminations. C'est même la première fois que j'entends dire qu'on a pu partir de cette donnée pour aboutir à un ordre quelconque.

J'ai, en effet, commis une erreur matérielle. Voici comment: Je recevais par ballon des dépêches sur les événements accomplis à Paris; seulement elles étaient de deux genres: ou bien c'étaient des dépêches sur la politique, qui étaient fort longues, des généralités; ou bien c'étaient des dépêches Havas, mais faites par l'administration et très-rapidement, et par conséquent, souvent fort mal composées. Le jour où Paris avait fait une tentative de sortie sur presque tout son périmètre...

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. La sortie par les vallées de la Marne et de la Seine.

M. GAMBETTA. Eh bien, le texte de la dépêche, arrivé à cet endroit, était parfaitement confus et c'était un compte rendu fait en style télégraphique, et il était ainsi rédigé: On nous disait qu'on avait enlevé la gare aux bœufs, Chevilly, L'Hay, et puis immédiatement après, sans changer de côté dans la dépêche, sans dire le moins du monde que c'était l'effort tenté par un autre corps du côté de St-Denis, on ajoutait qu'on avait enlevé Epinay; et on ne disait pas Epinay près Lonjumeau, ni Epinay près Saint-Denis. Non; il n'y avait aucune espèce de désignation. De telle sorte que nous avons étudié cette dépêche comme un logogriphe et en nous servant de la carte. Nous nous sommes dit: « Mais enfin, s'ils ont eu ces succès, s'ils ont enlevé successivement la gare aux bœufs, l'Hay, Chevilly, Epinay! — remarquez que cela se suit dans la dépêche, — ma foi, c'est bien possible après tout! Il n'y a que 8 kilomètres entre Epinay et Lonjumeau; ils sont arrivés près de Lonjumeau!

Nous avons discuté la question parce que nous avons dit: il y a deux Epinay. Il y a Epinay Saint-Denis. Mais si c'était Epinay-Saint-Denis, on nous annoncerait ce qu'on a fait devant Saint-Denis avant d'enlever Epinay. Or, on ne nous annonce rien. Et remarquez que Epinay se trouvait venir à la suite de cette énumération sur la rive gauche de la Seine. Vous pourriez encore avoir, si M. Dalloz a conservé mon manuscrit, la transcription de la dépêche et vous verriez qu'elle était raturée à deux reprises différentes. Mais enfin on m'a dit. Evidemment si c'était à Epinay-St-Denis, la dépêche l'indiquerait. Ainsi nous avons commis, ou plutôt on nous a fait commettre une erreur matérielle. Mais cela n'a eu aucune espèce de conséquences, au point de vue des ordres donnés.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. Alors, ce rendez-vous donné dans la forêt de Fontainebleau n'était pas la conséquence de cette erreur.

M. GAMBETTA. Du tout. Car, remarquez que lorsque nous avons conçu le plan d'aller vers la forêt de Fontainebleau, c'était un moyen pour nous de sortir de la ligne d'Orléans, de ne pas rester en tête de ponts adossés à la Loire et de faire une marche sur Paris par ce que, relativement, on peut appeler la haute Seine. Mais nous n'étions pas mus, dans cette détermination, par cette confusion d'Epinay-Saint-Denis, avec Epinay près Lonjumeau. Personne n'y a pensé.

M. LE PRÉSIDENT. Pourriez-vous donner à la commission quelques renseignements sur ce qui s'est passé au camp de Conlie?

M. GAMBETTA. Cela m'est bien difficile, je vous dirai même que cela m'est impossible, car je n'ai pas les rapports. J'ai nommé le général Hacca, un inspecteur aux finances et un intendant militaire pour faire une enquête; ils ont fait l'enquête et déposé un rapport. Tout cela a été au ministère de la guerre.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, il y a au ministère de la guerre, un rapport du général Hacca et d'un intendant divisionnaire?

M. GAMBETTA. Oui, je l'ai vu ou examiné, tout cela au point de vue du service. Je n'ai que des indications très-vagues sur la question elle-même.

M. LE PRÉSIDENT. Ces malheureux, réunis au camp de Conlie, étaient dans un état tellement déplorable qu'un général, je crois, avait refusé de les faire marcher, parce qu'il ne pensait pas que ces troupes pussent apporter un concours efficace à la défense.

M. GAMBETTA. Je vois tout de suite ce dont il s'agit. En effet, ce général n'a pas voulu faire partir ses troupes, et c'est pour cela qu'il n'est pas resté au camp de Conlie. Mais il s'est trouvé par bonheur un homme plus vigoureux, un brave Breton, un nom qu'il faut se rappeler, Gougeard, capitaine de frégate, et qui a pris le commandement de ces hommes. Il a eu cet honneur d'en faire une des parties les plus solides et les plus vigoureuses de l'armée du général Chanzy. C'étaient cependant les mêmes hommes.

M. LE COMTE DARU. Ce sont des faits et des époques différentes, vous confondez.

M. GAMBETTA. Du tout, je ne confonds pas. Vous voulez parler de M. de Kératry qui n'a pas voulu mener ces hommes au feu.

M. LE COMTE DARU. Non, au début, les 12 premiers mille hommes, formés au camp de Conlie, et qui ont été envoyés à l'armée de l'Ouest, se sont bien battus, sous les ordres de M. Gougeard. Mais ceux qui sont restés dans le camp au nombre de 48,000 hommes, ont beaucoup souffert et ont été fort maltraités.

M. GAMBETTA. Je le crois bien, je suis allé voir ce camp; il était très-mal choisi.

M. LE COMTE DARU. Le camp était mal choisi, mais les hommes manquaient d'armes, de chefs, d'objets de campement, d'habillement. Ils étaient dans un état déplorable.

M. GAMBETTA. Déplorable, c'est exagéré. Le grand reproche, le reproche fondé, c'est d'avoir choisi l'emplacement dans un lieu qui n'était pas nivelé, dont les terres étaient très-fortes et où il n'y avait pas d'écoulement pour les eaux; or, comme la saison était très-pluvieuse, il y avait une boue horrible, dans laquelle les hommes pataugeaient.

M. LE PRÉSIDENT. A ce moment-là, on a fait un rapport déshonorant pour les mobilisés bretons...

M. GAMBETTA. Pour les mobilisés bretons? Pas du tout: car les mobilisés bretons se sont admirablement battus. Il y a eu, sous le commandement d'un officier, que le général en chef a voulu faire passer en conseil de guerre, il y a eu de la part d'une fraction de 4 à 5,000 hommes, pas plus, à un endroit qu'on appelle Pontlieue, un acte de mauvaise conduite militaire, mais que je crois bien plutôt imputable à l'absence de tout chef capable, qu'aux troupes elles-mêmes. Et vous vous rappelez dans quels termes fort vifs, un chef s'était expliqué sur leur compte, tellement vifs que j'avais été obligé d'en modérer l'expression au *Moniteur*.

UN MEMBRE. Il y a eu, avant notre départ de Paris, un plan pour la province, qui consistait à s'appuyer sur le Cotentin et la Normandie. Je croyais que vous aviez même été en relation avec le général Trochu à l'occasion de ce plan. Il avait l'intention de faire une sortie du côté de la Basse-Seine et il comptait sur un mouvement de l'armée de la Loire, qui au lieu de se faire par Orléans et Etampes, devait se faire par la presqu'île de Cotentin et par la Normandie. Je vous demande si vous avez eu connaissance de ces projets?

M. GAMBETTA. Je n'ai jamais eu connaissance de cela, et ce qui m'a le plus étonné, c'est que lorsque je suis parti pour la province, personne dans le gouvernement, ni le général Trochu, ni le général Le Flô, personne enfin ne m'a levé la langue, je ne dis pas d'un plan, mais d'une opération militaire quelconque. Un jour, — c'était déjà vers le milieu d'octobre, — M. Ranc est arrivé de Paris. Il avait eu, avant de partir, verbalement, avec le général Trochu, une conversation, qu'il était chargé de transmettre à l'amiral Fourichon. Cette conversation, autant que je m'en souviens, car je ne puis pas prendre cela pour un plan, portait sur deux choses: Il y était dit qu'on tenterait vers la fin d'octobre un immense effort à Paris. D'abord on ne croyait pas à la province et on ne pensait pas qu'on pût y lever, y trouver un homme, ni un fusil. Il était question en effet dans cette conversation d'opérer une sortie par les petits plateaux. Cela s'appelle comme cela. Et puis, si en province on avait des forces, on devait les faire remonter du Havre vers Paris. Et je me le rappelle, Bourbaki venait de sortir de Metz, il était à Lille. L'amiral Fourichon lui écrivit une lettre, dans laquelle il rapports cette conversation et dans laquelle il lui demandait son opinion sur la possibilité de faire remonter les troupes, dont nous pouvions disposer, vers Rouen, pour les faire remonter ensuite vers Paris. L'amiral Fourichon m'a délivré copie de la réponse du général Bourbaki, qui trouvait l'opération impossible.

UN MEMBRE. Il nous l'a donnée.

M. GAMBETTA. C'est tout ce que je sais en fait de plans d'opérations de Paris vers la province. Ainsi, quand on a fait cette fameuse sortie du 1er au 2 décembre, on m'annonçait par un ballon, un seul, — ce qui était déjà une grave imprudence, — qu'on sortirait le 29 novembre. Ce ballon est allé à Christiania, il me fut signalé par une dépêche télégraphique, et j'écrivis au consul de vouloir bien m'envoyer la dépêche qu'il devait contenir. Je reçus seulement le 29 cette dépêche qui m'annonçait la sortie, c'est-à-dire qu'elle était faite ou allait se faire; c'est ce qui explique la précipitation que nous avons mise à agir à Orléans, pour inquiéter et retenir un certain nombre de troupes prussiennes, puisque cette sortie devait avoir lieu dans la direction de Campigny. Et pour tout vous dire, dans cette dépêche, il n'est question que de la sortie de Paris, et quant à nous demander quelque chose, nous engager dans un concert quelconque, il n'en est pas question le moins du monde.

M. DE SUGNY. Il a été donné des renseignements contradictoires à ce sujet. Maintenant, pourriez-vous nous éclairer sur un autre point? Saviez-vous, en partant de Paris, jusqu'à quelle époque on pouvait tenir, en raison des vivres accumulés?

M. GAMBETTA. Nullement. Je dirais que je n'ai jamais pu obtenir, ni à Paris ni en province, non pas des réponses, car j'en ai eu trop, mais une certitude approximative. Cependant rien n'était plus simple que de procéder à une statistique exacte. Eh bien, en sortant de Paris, je n'ai pu l'obtenir. J'estimais que Paris pouvait aller jusqu'au 15 décembre, au maximum, c'était mon sentiment; je m'étais trompé, puisqu'il pouvait aller, d'après certaines personnes jusqu'au mois de mars, et qu'il est allé certainement jusqu'au 15 février, puisque ce n'est qu'à cette époque qu'a eu lieu le ravitaillement.

M. CALLET. Permettez-moi de préciser deux questions relatives au camp de Conlie.

La première se rapporte au temps où M. de Kératry exerçait le commandement.

Il attendait depuis longtemps des armes pour instruire ou occuper, du moins, ses hommes qui pataugeaient dans la boue...

M. GAMBETTA. C'est sa faute: il ne fallait pas qu'il choisît cet emplacement.

M. CALLET. Enfin, il fut officiellement averti que 75,000 fusils, à lui destinés, arrivaient de Brest; d'une part pour en prendre livraison, et au moment de son arrivée, on lui signifie que ces fusils seront dirigés sur Toulon.

M. GAMBETTA. Et les bateaux ont levé l'ancre?

M. CALLET. Oui. Qui avait donné cet ordre? Qui avait changé la destination de ces armes? Voilà ma première question; et maintenant voici la seconde:

Un peu avant la bataille du Mans, il restait au camp de Conlie 40,000 hommes environ, qu'on voulut mettre sous les ordres du général Chanzy; le général de Marivault, qui les commandait, ne fut pas d'avis qu'on disposât de ses hommes qui n'étaient point exercés, qui n'avaient que des armes en très-mauvais état, dont ils ne pourraient se servir, et à l'exercice desquelles, je le répète, ils n'étaient nullement façonnés. On insista; il donna sa démission qui fut acceptée. Le général Lalande lui succéda dans le commandement, et, après avoir étudié et constaté l'état des choses, il déclara à son tour qu'envoyer ces jeunes gens à l'ennemi, c'était les envoyer à une mort certaine ou à une humiliation certaine. Il se rendit même à l'état-major de Chanzy pour faire cette déclaration; néanmoins ces jeunes gens inexpérimentés et mal armés furent conduits au feu, et mis, je crois, à l'avant-garde. Aussi arriva-t-il ce qui devait naturellement arriver: ils lâchèrent pied, et c'est à propos de ce fait prévu et inévitable que parut un ordre du jour qui a offensé toute la Bretagne.

M. DE LA BORDERIE. On a eu soin de publier partout l'ordre du jour signalant: « la panique des Bretons à la Tuilerie, et étant le signe de la débandade. » Cet ordre du jour a été répandu à profusion dans toute la Bretagne; mais quant à l'ordre du jour du général Chanzy sur la manière dont les Bretons avaient tenu les positions d'Auvert, il n'en est pas question. Cette dépêche n'est pas parvenue dans la Bretagne pour effacer le blâme qui lui avait été infligé par la première dépêche.

M. GAMBETTA. Elle a été mise au *Moniteur*.

M. DE LA BORDERIE. Je vous demande pardon, j'en ai fait la vérification.

M. GAMBETTA. Je suis certain qu'elle y a été mise.

M. DE LA BORDERIE. Elle n'a pas été publiée en province.

M. GAMBETTA. Je me rappelle très-bien que je disais: « Il ne faut pas faire supporter à des gens qui se sont bien conduits, la responsabilité d'une défaillance particulière. » Cela a été inséré au *Moniteur*. Maintenant, si on ne l'a pas publié en province, que voulez-vous que j'y fasse? Je n'en sais rien. Il faut faire une enquête; je ne puis pas répondre à des faits particuliers que je ne connais point. Il en est ainsi de cette histoire de fusils, dont vous venez de me parler?

M. CALLET. C'est M. de Kératry qui en a déposé.

M. GAMBETTA. Il faudrait interroger les agents chargés de ces services. Il n'y a sur ce point que deux personnes qui pourraient vous renseigner: le général Thoumas et M. Lecesne. Quant à moi, je ne puis pas vous répondre, et jusqu'à preuve, je n'en crois rien.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. Mais vous pouvez répondre sur l'envoi de troupes qui n'étaient point organisées, qui n'avaient que des armes défectueuses?

M. GAMBETTA. C'est une erreur. Deux mois avant on avait fait partir une partie de ces mêmes hommes, et ceux-là se sont bien battus. C'est une question d'officiers, voilà tout!

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. Tous les officiers qui ont déposé sont unanimes pour nous dire: que non-seulement ces hommes n'étaient pas exercés, mais que leurs armes étaient hors de service; le gouvernement en a été prévenu, on lui a déclaré que c'était un crime de mener ces recrues devant l'ennemi, et il a passé outre.

M. LE COMTE DARU. Vous n'avez pas connu ces faits?

M. GAMBETTA. Il faut bien se garder de croire que pour faire bonne contenance devant l'ennemi, il ne faille que des armes de premier choix. Il fallait bien se résigner à faire la guerre avec les armes que nous possédions.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. Oui, mais avec des armes dont la lumière n'est pas percée?

M. GAMBETTA. Je voudrais voir cela pour le croire?

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. On nous l'a déclaré.

M. GAMBETTA. Je ne le crois pas.

UN MEMBRE. Croiriez-vous le témoignage de l'amiral Jauréguiberry?

M. GAMBETTA. Certainement.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. Eh bien, des officiers très-compétents nous ont déclaré qu'après vérification faite des armes, il s'en est trouvé beaucoup qui ne pouvaient faire feu; que les hommes n'avaient point de cartouches et, qu'arrivés au Mans, on leur en avait distribué qui n'étaient point du calibre des fusils qu'ils portaient?

M. GAMBETTA. C'est une enquête à faire.

UN MEMBRE. On nous a donné encore un autre détail: c'est qu'on était obligé de mettre plusieurs hommes pour tirer la baguette du fusil du canon qu'elle occupait.

M. DE SUGNY. Il y a eu là une sinistre incurie!

M. GAMBETTA. Je ne croirai à ces faits qu'après une enquête: et je suis frappé de cette circonstance. Du camp de Conlie sont sortis, sous les ordres de deux officiers, les mêmes hommes, on n'a pas fait de choix ni pour les hommes, ni pour les armes; et cependant. Voilà ce qui est certain. Je ne dis pas qu'il n'y ait pas eu des irrégularités graves, dont il faille rechercher les auteurs, mais quant à ce fait général que les troupes dont vous parlez aient eu à subir ce détriment, je ne le crois pas.

M. PERROT. Il y a une partie de ces hommes qui n'ont jamais reçu d'armes.

M. GAMBETTA. Ces hommes-là, aussi, n'ont point été menés au feu. Il y a beaucoup d'hommes en France qui n'ont point eu d'armes, cela tient à ce que nous n'en avions pas; aussi, on ne les menait pas devant l'ennemi sans armes. Quant à ce fait de 75,000 fusils partis de Brest pour Toulon, c'est la première fois que j'en entends parler, je n'y répondrai donc pas. Je n'étais pas au courant des arrivages des bateaux; si vous voulez vous éclairer parfaitement sur ce fait, il y a deux hommes que vous pouvez consulter, ceux qui étaient chargés de l'arrivage et de l'armement: M. Lecesne aux travaux publics, et celui qui était préposé à la distribution des armes, le commandant de la section d'artillerie au ministère de la guerre.

M. LE PRÉSIDENT. Ne venez-vous pas de nous dire que sur les faits du camp de Conlie, il y a un rapport adressé au ministre de la guerre?

M. GAMBETTA. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Croyez-vous que le fait relatif aux 75,000 fusils soit consigné dans ce rapport?

M. GAMBETTA. Je ne le crois pas. J'ai parcouru ce rapport et je ne me rappelle pas ce fait.

UN MEMBRE. M. de Kératry en a parlé.

M. GAMBETTA. Cela mérite examen.

M. LE COMTE DARU. Trois personnes en ont déposé.

UN MEMBRE. Est-il dans vos souvenirs qu'à Tours trois ou quatre Américains soient venus vous trouver, porteurs de l'annonce de l'arrivée de ces 75,000 fusils?

M. GAMBETTA. Je n'ai jamais vu quatre Américains ensemble.

LE MÊME MEMBRE. Ils sont venus deux par deux. Je les ai rencontrés dans le parcours de Brest à Tours, et ils m'ont dit qu'ils venaient vous apporter des offres de services, pour des armes et même pour une légion française venant d'Amérique?

M. GAMBETTA. Oh! les Américains auraient traité avec moi non-seulement pour des armes, mais pour des armées et même pour une victoire à forfait, si on avait voulu?

M. PERROT. Permettez-moi de revenir sur un fait qui n'a été qu'effleuré, et qui a exercé une grande impression sur l'opinion publique: c'est que la direction des opérations militaires, des plans militaires, la direction donnée aux généraux, ait été confiée exclusivement à des ingénieurs civils?

M. GAMBETTA. C'est une erreur!

M. PERROT. Le grand directeur était M. de Freycinet! Où était l'élément militaire?

M. GAMBETTA. Mais les généraux eux-mêmes! On discutait! on délibérait avec les généraux qui devaient exécuter les opérations. Ce n'est qu'à la suite de ces délibérations, et avec l'agrément des généraux que les opérations leur étaient confiées. M. de Freycinet n'a jamais mis un général dans cette situation: Voici un plan, vous allez l'exécuter.

M. PERROT. Vous vous inscrivez en faux contre l'assertion de tous les généraux que nous avons entendus. Ils nous ont dit: « Nous avons été obligés d'exécuter les plans de M. de Freycinet. » Tous les généraux, je le répète, nous ont fait cette déclaration de la manière la plus positive.

M. GAMBETTA. Je n'aurais qu'à vous montrer leurs lettres et leurs dépêches pour vous prouver le contraire.

M. PERROT. C'est avec des dépêches en mains qu'ils nous ont fait cette déclaration.

M. GAMBETTA. C'est qu'ils ne les ont pas fait voir toutes.

M. LE PRÉSIDENT. Je dois ajouter que la plupart des généraux que nous avons entendus disaient que lorsque vous interveniez, ils trouvaient une meilleure audience auprès de vous qu'auprès de M. de Freycinet. Quand ils avaient affaire à vous, ils trouvaient quelqu'un qui écoutait leurs observations et qui, de plus, y déférait; et pour M. de Freycinet, c'était le contraire.

M. GAMBETTA. Je ne sais ce qui a pu se passer entre M. de Freycinet et les généraux; quant à moi, entendez-le bien, je n'avais qu'une préoccupation, un but: leur fournir à force d'activité, d'énergie, de volonté, les moyens de faire ce qu'ils pourraient; je n'ai jamais joué d'autre rôle vis-à-vis d'eux, et toutes les fois qu'ils avaient besoin de quelque chose, je le leur fournissais. Ils sont obligés d'en convenir. Maintenant je n'ai vu de mes yeux que les deux principaux plans d'opérations militaires. C'étaient des plans voulus, concertés, débattus avec eux. Que voulez vous que je vous dise de plus? C'est un fait. Ainsi, pour l'opération militaire qui a amené la bataille de Coulmiers il y a eu deux conseils de guerre. Je n'ai assisté qu'à un seul, dans lequel il y avait le général Borel, le général d'Aurelle de Paladines, un général revenu d'Afrique dont le nom m'échappe, un autre général divisionnaire et M. de Freycinet. C'est là qu'on a résolu cette affaire qui s'est terminée un mois et demi après.

Il en a été de même pour l'affaire de l'Est. Maintenant, je ne connais pas les autres opérations: celles du général Chanzy, lequel a toujours été son maître, et celle du général Faidherbe qui n'a jamais reçu d'ordres. Je sais encore qu'il y avait de corps isolés, disséminés, soit à Tours, soit à Blois, soit au Havre, qu'on pourrait appeler des sporades, lesquels relevaient du ministère de la guerre, et n'avaient aucun plan, aucune opération de longue haleine à exécuter, mais purement et simplement des opérations faciles, immédiates et momentanées.

M. LE PRÉSIDENT. Et vous n'avez jamais eu aucune communication du plan du général Trochu?

M. GAMBETTA. Je n'ai jamais eu aucune communication de ce genre, en dehors de ce que je vous ai exposé tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, la conversation avec M. Ranc.

M. GAMBETTA. Oui; j'ai du reste toutes les lettres qu'il m'a adressées; il y est question de tout, excepté d'un plan.

M. LE PRÉSIDENT. La commission est renseignée sur cette question.

M. LE COMTE DARU. — Vos souvenirs ne vous servent pas bien au sujet des opérations militaires que vous avez dirigées. Vous ne nous avez parlé que de l'affaire de Coulmiers et de l'affaire de l'est. Mais il en est d'autres qui ont été dirigées de votre cabinet. Je vous rappellerai celle de Beaune-la-Rolande, le mouvement de Nevers sur Gien.

M. GAMBETTA. En effet, il y a le mouvement de Nevers sur Gien, et de Gien sur Beaune-la-Rolande; il y a eu effectivement un temps intermédiaire où les 18e et 20e corps ont été dirigés par le cabinet; mais à partir du 30 novembre, ces corps ont été rattachés à l'armée de la Loire, placés sous les ordres du général d'Aurelle de Paladines.

M. LE COMTE DARU. Ils y étaient déjà.

M. GAMBETTA. Non.

M. LE COMTE DARU. Je crois pouvoir répéter que les deux corps qui ont été dirigés l'un sur Beaune-la-Rolande, l'autre sur Pithiviers, faisaient partie de l'armée du général d'Aurelle.

M. GAMBETTA. Je vous demande pardon. Comment voulez-vous qu'il en soit ainsi, puisque l'un de ces corps venait de l'armée de Lyon, et l'autre de l'armée de Bourges.

M. LE COMTE DARU. La disposition du général d'Aurelle est, si je ne me trompe, contraire à ce que vous avancez.

M. GAMBETTA. C'est un fait matériel; il est donc facile à vérifier. Il y a une dépêche qui dit: « A dater d'aujourd'hui ces corps qui étaient isolés, sont placés sous votre commandement, » et on résume: « votre commandement se compose donc de tel, tel tel corps. » Je me rappelle parfaitement cette dépêche.

M. LE COMTE DARU. Je ne poursuivrai pas ce débat. Je crois que dans plus d'une circonstance, en dehors et indépendamment des généraux commandant en chef de l'armée, des ordres ont été donnés à des corps particuliers.

M. GAMBETTA. Dans quel cas?

M. LE COMTE DARU. M. de Freycinet, interrogé sur ce point, l'a reconnu lui-même.

M. GAMBETTA. C'est pour cela que je vous demande dans quel cas, pour savoir si cela est ou n'est pas à ma connaissance.

M. LE COMTE DARU. Il y a deux faits déjà cités. En outre, le général Chanzy, après la défaite du Mans, vous a demandé de porter l'armée de Bourbaki sur Orléans par la Haute Loire?

M. GAMBETTA. Non, pas sur Orléans, mais sur Blois, et c'est à ce moment que le général Bourbaki s'y opposa, en me disant que je voulais lui faire perdre le reste de son armée. Le général Chanzy était à Marchenoir, et me disait: « faites marcher Bourbaki vers moi... »

M. LE COMTE DARU. Nous confondons. Après la défaite du Mans vous avez reçu plus tard un plan du général Chanzy, lorsque vous étiez à Lyon?

M. GAMBETTA. C'est une autre question, et c'est vous qui confondez; quand le général Chanzy appelait le général Bourbaki, c'était après la perte de la bataille d'Orléans.

M. LE COMTE DARU. Ce n'est pas de cela que je vous parle en ce moment.

M. GAMBETTA. La question que vous me posez maintenant est de savoir si le général Chanzy m'a envoyé un plan à Lyon. Eh bien, voici: en effet, le général Chanzy m'a envoyé un plan à Lyon. Comme je lui avais dit: « Faites ce que vous voudrez, vous êtes le maître; j'ai absolument confiance en vous, décidez, seulement n'allez pas trop loin; prenez Paris pour objectif et tablez là-dessus; » il m'envoya à Lyon un plan; il me demandait certains approvisionnements en chaussures, vêtements, armes et me disait qu'il avait besoin d'être appuyé par un certain contingent qu'on formait alors sous le nom de 17e corps du côté de Flers. J'approuvais le plan qu'il m'envoyait et lui retournai par la voie la plus directe, c'est-à-dire par son aide de camp qui prit le chemin de fer, et aussitôt qu'il pût, il commença. Je pourrais vous montrer des lettres desquelles il résulterait pour vous que ce n'est que par une sorte de contrainte qu'on arrivait à presser les généraux; ce n'était que lorsqu'il n'y avait pas moyen de faire autrement qu'ils se décidaient à agir. On leur disait: « Faites par vous-mêmes, » on les tournait et retournait de mille manières, afin qu'ils agissent eux-mêmes et fissent preuve d'initiative.

M. LE PRÉSIDENT. Je crois que si vous aviez la complaisance d'ajouter quelques-unes de ces lettres à votre déposition, nous y trouverions des renseignements utiles.

M. GAMBETTA. Il y a dedans des choses très-dures pour certaines personnes.

UN MEMBRE. Cela ferait contre-poids.

M. LE PRÉSIDENT. Quoique vous pensiez que l'histoire de ces faits ne puisse s'écrire que plus tard, il serait bon de lui préparer des matériaux; et c'est dans les contradictions entre les divers récits que les historiens de l'avenir pourront se démêler.

M. GAMBETTA. Ces matériaux ne sont pas perdus.

M. DE LA SICOTIÈRE. Permettez-moi de vous adresser une question, sur laquelle vous pouvez, je crois, parfaitement nous éclairer.

M. GAMBETTA. J'essaierai.

M. DE LA SICOTIÈRE. Je vous demanderai quels étaient les pouvoirs militaires des préfets? Les préfets, dans certains départements envahis, se sont arrogé un commandement qui a amené des conflits entre eux et les commandants militaires. Dans nos départements, nous n'avons jamais su quelle était la nature et quel était le vrai caractère de ce commandement exercé par les préfets; pouvez-vous nous renseigner à cet égard?

M. GAMBETTA. Ils exerçaient un commandement.

M. DE LA SICOTIÈRE. Parfaitement; ils disaient même: « Mon armée » — « les troupes qui sont à ma disposition. »

M. GAMBETTA. Voici, à peu près, dans quelle ligne de conduite je me suis maintenu; donner le moins possible de pouvoirs — le mot est bien étendu — de pouvoirs *militaires* aux préfets que je considère comme des fonctionnaires essentiellement civils. Cependant, dans certains départements comme ceux de l'Aisne, l'Oise, la Côte-d'Or, qui étaient plus directement placés sous le coup de l'ennemi qu'on pouvait défendre, nous avions conféré aux préfets une certaine ingérence militaire; ce n'était pas des pouvoirs, parce qu'il était impossible de définir le caractère, la limite, l'étendue; seulement, en raison de cette circonstance qu'ils pouvaient avoir à faire face du jour au lendemain à une attaque de l'ennemi, et par conséquent prendre sur eux d'organiser certains efforts de résistance qu'il leur accordait exceptionnellement, transitoirement, le droit de prendre des mesures que comportait la situation. Cela n'a pas été plus loin; si quelques préfets ont dépassé cette limite, ils ont abusé; voilà mon sentiment.

M. DE LA SICOTIÈRE. Une autre question encore.

On vous a prêté à tort ou à raison une grande part de responsabilité dans les mesures qui ont amené l'annulation des décisions de conseils de révision, en ce qui concerne la désignation des soutiens de famille. Cela a été une grosse affaire dans certains départements. Je serais bien aise que vous puissiez dire aujourd'hui si vous assumez une part de responsabilité dans ses mesures. Les conseils de révision régulièrement formés ont régulièrement exemptés comme soutiens de famille un certain nombre d'individus. Pourquoi n'avoir pas respecté leurs décisions!

M. GAMBETTA. Il y avait beaucoup d'abus; la proportion d'exemptés était excessive en présence de la détresse où se trouvait la France; il y avait des privilèges, et nous ne sommes venus à prendre ces mesures que poussés par le cri public.

M. DE LA SICOTIÈRE. Vous agissiez contre une décision régulière, et la révision a été plus funeste que n'eût été l'exécution.

M. MAURICE. Permettez-moi de revenir un peu en arrière, à ce que disait M. Gambetta à propos de l'armée de la Loire après l'évacuation d'Orléans.

J'ai présent le souvenir de diverses dépositions, l'une d'elles déclare qu'après l'évacuation d'Orléans, le général d'Aurelle avait placé son armée dans des conditions qu'il considérait comme très-fortes...

M. GAMBETTA. Il n'avait rien placé du tout.

M. MAURICE. Permettez! Avant la division de l'armée entre Chanzy et Bourbaki, le général d'Aurelle avait placé son armée dans des positions qu'il jugeait très-fortes, qu'il nous a même indiquées sur la carte, et il comptait tenir là contre le mouvement agressif des Prussiens; c'est alors que l'ordre est venu de M. de Freycinet de diviser l'armée en deux parts, même en trois, car un corps spécial, le 15e, est resté sur les lieux, une partie de l'armée est allée vers le Mans avec le général Chanzy, et l'autre s'est dirigée vers l'Est. Nous avons entendu un diplomate qui nous a dit, que depuis que la paix avait été signée, et qu'il était entré en relation avec les diplomates prussiens, il avait acquis la connaissance de ce fait, que l'armée de la Loire, sous le commandement du général d'Aurelle de Paladines, dans les positions qu'il avait choisies, inquiétait énormément l'armée d'investissement de Paris, que si cette position avait été maintenue, si l'armée de la Loire était restée comme une menace; sur ce point, on aurait été obligé d'agiter à Versailles la question de savoir s'il n'y avait pas lieu de débloquer Paris.

M. GAMBETTA. Il y a, dans les observations qui viennent d'être faites, une inexactitude matérielle. En effet, la première partie de l'armée, le 16e et le 17e corps, qui avaient retrouvé en route le 21e, étaient sur la rive droite de la Loire, entre Beaugency et Mer, après la retraite d'Orléans; quant au 18e et au 20e, ils étaient en retraite par Gien et Cosne, sans avoir reçu d'ordres. Quant au 15e corps, qui avait fait sa retraite par la Sologne, dans l'intérieur du triangle formé par la Loire, il s'était retiré à Salbris et notre intention était qu'il y restât.

Quant à la dépêche adressée au général du 15e corps, dans laquelle on lui aurait ordonné de se concerter avec le général d'Aurelle de Paladines, qui n'était plus en fonctions, sur l'opportunité qu'il y avait de rester à Salbris en couvrant Vierzon, ou de prendre une autre direction vers les 18e et 20e corps; cette dépêche, dans laquelle on ne dit pas que c'est sur les conseils du général d'Aurelle qu'on a évacué Salbris et qu'on a remonté dans une direction qu'on appelle Saint-Martin-d'Auxigné; le général d'Aurelle, après la prise d'Orléans, n'a plus rien fait, absolument rien. Il n'a pu écrire cette dépêche, puisqu'il m'a envoyé sa démission avant cette époque.

M. CALLET. Je désirerais revenir un peu sur ce que M. Gambetta a dit précédemment. Je lui demanderai quel avantage a pu trouver le gouvernement à s'appuyer partout sur des commissions nommées par les préfets, plutôt que sur les conseils municipaux élus.

M. GAMBETTA. Nous nous sommes appuyés sur tous les dévouements.

M. CALLET. Pas du tout.

UN AUTRE MEMBRE. Non, pas du tout.

M. GAMBETTA. Presque partout.

M. HENRI VINAY. Je représente un département où il n'y a pas un seul membre de ces commissions qui ait été choisi parmi les anciens conseillers municipaux élus; mais où, par contre, on a pris ceux qui avaient été toujours repoussés. On avait donc un intérêt à ne pas s'appuyer sur les élus du suffrage universel?

M. GAMBETTA. C'était toujours ce même principe, qu'il ne fallait pas conserver les corps élus sous l'empire.

UN MEMBRE. Ils avaient été élus le 10 août.

M. GAMBETTA. Le 10 août, l'empire était debout. C'était, je le répète, par le même principe. Nous avons, au commencement toujours eu cette préoccupation que les élections pouvaient être faites tant que les Prussiens ne s'étaient pas avancés d'une certaine façon sur le territoire. Nous avons, à un certain moment, fait des convocations pour les élections municipales; mais, et j'arrive toujours à la même conclusion, par suite de l'avancement des Prussiens sur notre territoire, on a cru qu'il n'y avait pas lieu de procéder à des élections municipales.

M. HENRI VINAY. Les élections municipales ont été ordonnées, et la veille même du jour où elles devaient se faire, le 25 septembre, elles ont été arrêtées, je ne vois pas pourquoi?

M. GAMBETTA. Je les croyais faites quand je suis arrivé en province.

M. HENRI VINAY. Je vous dis cela au point de vue de l'intérêt de la défense nationale. Est ce qu'il n'y avait pas plus d'éléments capables d'organiser la défense nationale parmi les hommes qui avaient été choisis dans toutes les communes par les électeurs, parmi les hommes qui connaissaient les affaires de la commune que parmi les membres de commissions arbitrairement nommées? On doit arriver à cette conclusion, au moins dans beaucoup de cas, qu'à côté de la défense nationale qui vous occupait certainement, il y avait d'autres personnes qui étaient plus particulièrement préoccupées de l'établissement d'une forme de gouvernement qu'ils voulaient imposer à la France?

M. GAMBETTA. Je ne comprends pas; à quelles personnes faites-vous allusion?

Les élections municipales ont été décrétées; elles n'ont pas eu lieu par les motifs que je vous ai indiqués, car je crois que c'était le 25 septembre qu'elles devaient avoir lieu, et c'était la délégation qui était déjà à Tours qui avait convoqué les électeurs. Elle a dû alléguer les motifs de cet ajournement; quant à moi, je ne puis que les supposer, puisque je n'ai pas été admis à délibérer là-dessus; mais je suppose que c'étaient les mêmes motifs que j'indiquais tout à l'heure, à savoir, qu'il ne fallait pas divertir les citoyens de la défense nationale.

M. HENRI VINAY. Cela ne les en eût pas détournés.

UN MEMBRE. On dit qu'il y aurait eu une pression exercée par les commissions municipales pour que les élections se fissent au chef-lieu du canton?

M. GAMBETTA. Je trouverais déplorable qu'on puisse faire de la politique comme cela.

Je comprends qu'on puisse ajourner les élections en présence des Prussiens qui s'avançaient; mais qu'on avoue qu'on a cédé à la pression de ces corps municipaux irréguliers, c'est ce que, pour ma part, je n'admets pas.

M. HENRI VINAY. Ce sont ces commissions municipales, arbitrairement choisies par des préfets étrangers au département, qui, non-seulement retardaient la défense nationale, parce qu'elles étaient composées d'hommes étrangers aux affaires de la commune, mais qui apportaient beaucoup d'obstacles à l'action politique du gouvernement.

M. GAMBETTA. Ces hommes n'étaient pas étrangers aux affaires de la commune, puisqu'ils faisaient partie de la commune et ils ont été, en grande partie, réélus depuis.

M. HENRI VINAY. Ils faisaient partie de la commune, c'est possible, mais le suffrage universel les avait repoussés.

M. GAMBETTA. On n'est pas étranger aux affaires d'une commune parce qu'on n'est pas élu par le suffrage universel.

M. HENRI VINAY. On est étranger aux affaires d'une commune quand on n'a jamais été appelé à délibérer sur ses intérêts.

M. GAMBETTA. Je ne crois pas qu'il y en a eu un grand nombre dans ce cas; mais, si l'on eût conservé les anciens conseillers municipaux, — je ne veux pas faire de jugement téméraire, — je ne pense pas que la défense nationale y eût beaucoup gagné.

M. HENRI VINAY. Pourquoi?

M. LE PRÉSIDENT. C'est une question à discuter.

M. GAMBETTA. C'est une thèse jugée depuis les élections municipales.

M. LE PRÉSIDENT. Si vous êtes fatigué, monsieur Gambetta, nous suspendrons un instant la séance.

M. GAMBETTA. Je vous remercie, monsieur le président, je préfère continuer.

M. LE PRÉSIDENT. Si quelque membre de la commission désire adresser des questions à M. Gambetta?...

M. DEZANNEAU. Dans la pensée de M. Gambetta, il était bon de faire appel au dévouement de tous les partis. Je lui demanderai alors pourquoi on a toujours pris des préfets et des sous-préfets parmi les républicains les plus exaltés.

M. GAMBETTA. La preuve que je ne les ai pas tous choisis, comme vient de le dire le membre qui m'interroge, c'est qu'il y a eu des préfets nommés par moi, qui sont devenus plus tard vos collègues. Ils ne sont pas des plus exaltés, ce me semble; vous ne pouvez pas parler ainsi de collègues qui siégent dans cette Assemblée. Il y en a qui ont été éliminés d'une façon tout à fait excessive, mais qui reviendront, comme MM. Mestreau, Gent et quelques autres.

Puis, permettez-moi de vous faire une observation. Il faut gouverner avec un parti au point de vue de la politique générale d'un pays. Ne croyez pas que j'aille jusqu'à l'exclusion de tous les partis — sauf le parti bonapartiste, c'est une autre question, — mais je crois pouvoir affirmer qu'on ne fait de bonne politique, que lorsqu'on gouverne avec un parti. Quand ce parti est condamné, il se retire et un autre parti le remplace.

UN MEMBRE. C'est pour cela que vous avez fait les commissions municipales?

M. GAMBETTA. Quand on est en république le principal agent de l'administration, qui est le préfet, doit être républicain. Mais il y a une remarque à faire: c'est que, si vous ne choisissez les préfets que dans une seule nuance, vous obtenez de mauvais résultats; il faut les prendre dans toutes les nuances du parti. C'est ce que j'ai fait, et c'est pour cela que vous avez eu, dans les préfets du 4 septembre, toutes les variétés des républicains.

M. DEZANNEAU. Vous ne pouvez pas dire alors que vous acceptiez le concours de tous les partis.

M. GAMBETTA. Je vous demande pardon, j'acceptais le concours de tous en dehors des préfets et des sous-préfets, qui sont un rouage essentiel de la politique, c'est par là qu'un pouvoir a sa caractéristique.

Je conçois que pour les finances, la magistrature, l'armée, les grandes institutions publiques il ne faut pas apporter l'esprit d'exclusion de parti; mais pour ce qui est l'attribut essentiel du gouvernement, c'est autre chose. Voulez-vous faire une monarchie il vous faut des préfets monarchistes. Si vous voulez une république, il vous faut des préfets républicains. L'empire n'a pas eu d'autres préfets que des partisans de l'empire. Il faut, je le répète, que les préfets représentent la pensée politique du gouvernement, sans quoi tout est confusion, et ce qui le prouve, c'est qu'il y a un personnel qui disparaît toujours le lendemain d'une révolution sans qu'un seul membre proteste: c'est le personnel des préfectures, parce que les préfets ont un caractère excessivement politique, et pourquoi? c'est parce que le jour où le pouvoir qui les a nommés a disparu, ils ne peuvent plus décemment rester en place. Rendre la justice, servir son pays dans l'armée, exercer les fonctions purement administratives, cela n'entre pas dans le même ordre d'idées. Il ne faut pas confondre les fonctions.

M. CALLET. J'ai une observation à soumettre à M. Gambetta.

M. Gambetta vient de confesser que ce n'était pas seulement la défense nationale qui le préoccupait; que ses sollicitudes étaient aussi tournées d'un autre côté.

M. GAMBETTA. Je n'ai pas dit cela d'aucune façon.

M. CALLET. En cherchant des préfets dans les exaltés du parti républicain, il a fait des choix quelquefois imprudents.

M. GAMBETTA. Je ne vois pas cela et j'attends vos preuves.

M. CALLET. Le principal souci de ces fonctionnaires semble avoir été beaucoup moins la défense nationale que l'établissement de la république.

M. GAMBETTA. Le contraire se rétablit par des faits. C'est un procès à faire. Nous n'avons pas à discuter avec ces appréciations.

M. CALLET. Autre question. Pourriez-vous fournir à la commission quelques explications de nature à lui faire comprendre votre grande préoccupation après la capitulation de Metz? Est-il à votre connaissance qu'il y ait eu trahison?

M. GAMBETTA. Il a a eu trahison, c'est évident pour moi.

M. CALLET. Sur quoi repose votre appréciation?

M. GAMBETTA. Sur toutes les circonstances de cet horrible événement.

M. CALLET. Sur des témoignages? sur des faits?

M. GAMBETTA. Sur des témoignages et sur des faits, sur la conduite du maréchal, des documents indéniables, sur la présence à Versailles d'un général confident et membre de l'état-major de celui qui commandait la place. Je ne discute pas, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. Nous ne demandons pas la discussion.

M. GAMBETTA. Je refuserais formellement et positivement de l'aborder.

M. CALLET. Je vous demande des faits.

M. GAMBETTA. Ces faits, c'est qu'on a été visiter l'ennemi, alors que le devoir était de le combattre à outrance, sans lui parler; c'est qu'on a été le visiter avec une mission politique avouée, reconnue, déclarée, dans deux ambassades.

C'est intolérable de vouloir discuter de telles choses quand elles nous ont perdus.

Nous ne pouvons pas plaider ici le procès de la capitulation de Metz Il y a beaucoup trop de choses à dire, beaucoup trop de détails; je vous en entretiendrais pendant deux jours. Je vous donne mon appréciation. La trahison est flagrante.

M. DE SUGNY. La capitulation de Metz a été l'événement le plus terrible de ce siècle. Dans notre enquête, il est impossible que nous n'en parlions pas, il est impossible que nous ne fassions pas tout ce qui est en nous pour découvrir la vérité.

M. GAMBETTA. Je vous donnerai des pièces qui vous la feront découvrir.

M. DE SUGNY. Si vous avez quelque pièce qui puisse nous éclairer sur la culpabilité du maréchal Bazaine, permettez-moi de vous dire que votre devoir est de nous les communiquer.

M. GAMBETTA. Il doit y avoir un conseil de guerre: à lui d'appeler ses témoins, je suis à ses ordres.

M. DE SUGNY. c'est un des faits qui nous ont perdus, qui ont perdu la France.

M. GAMBETTA. Je vous remettrai une pièce émanée de M. Tachard, notre ministre à Bruxelles, recueillant une déclaration de M. Boyer, de laquelle il résulte qu'il était venu ici, à Versailles, pour traiter de la capitulation de Metz, à condition qu'on réunirait ensuite le Corps-Législatif et le Sénat à Toulouse sous la protection des baïonnettes prussiennes et de l'armée libérée de Metz, et qu'on y installerait le vrai gouvernement, le seul qui convienne à la France.

M. DE SEGUNY. Ceci serait d'une importance capitale.

M. LE PRÉSIDENT. Nous avons entendu d'autres personnes; elles nous ont déclaré que le maréchal Bazaine n'a jamais eu connaissance du traité qui aurait été conclu entre un agent français et les autorités allemandes.

M. GAMBETTA. Il n'y a pas eu de traité. M. de Bismarck est trop habile pour faire un traité en pareilles circonstances. Ce qu'il voulait avant tout, c'était la possession de Metz et de son armée, avec la certitude d'en paralyser la puissance, car cette armée c'était certainement ce qu'il y avait de plus vigoureux en soldats et en officiers. M. de Bismarck n'a pas traité, il a négocié, il a traîné les affaires en longueur, et a amené Bazaine jusqu'au dernier grain de blé.

M. LE PRÉSIDENT. M. Boyer était-il autorisé par le maréchal Bazaine?

M. GAMBETTA. C'est lui qui le dit.

M. DE SUGNY. Savez-vous quelque chose sur la mission de M. Regnier?

M. GAMBETTA. Je ne sais que ce qui a été écrit par lui-même.

M. DE SUGNY. Je vous ai adressé cette question parce que tout le monde dit: nous ne connaissons pas M. Regnier. Il nous est tombé du ciel. J'avoue que tout cela m'inspire la défiance la plus absolue.

M. GAMBETTA. Il a écrit sa mission; quant à moi, je ne le connais pas.

M. DE SUGNY. Vous devez comprendre que nous avons tous intérêt à savoir la vérité. Vous, chef du gouvernement, avez tout intérêt à la dire sur ce fait dramatique et lugubre.

M. GAMBETTA. Je dois la vérité à mon pays là-dessus, mais il ne faut pas engager le débat par le petit côté.

M. LE PRÉSIDENT. Il y aura un débat.

M. GAMBETTA. C'est bien entendu. Si vous me voyez mettre, au début, quelque réserve sur cette partie douloureuse de notre histoire, c'est parce que je ne pense pas que devant vous je puisse entrer dans le récit de si nombreux détails. Cela nous prendrait beaucoup trop de temps. Je m'offre néanmoins à vous dire tout ce que je sais et à vous communiquer tout ce que j'ai par devers moi. Quand le débat s'engagera devant le pays, nous viderons la question

M. DE RAINNEVILLE. La question viendra-t-elle?

M. GAMBETTA. Elle viendra devant l'Assemblée. C'est demandé par une pétition des habitants de Metz eux-mêmes.

Au point de vue de ce drame de Metz, vous aurez 100,000 témoins, et des plus sévères, d'abord parce que c'étaient des militaires, et qu'il n'est pas facile, grâce à l'esprit de corps, de faire attaquer un militaire par d'autres militaires. Jusqu'à huit ou dix jours avant la capitulation, l'armée avait pleine confiance en Bazaine, elle a cru en lui, et ce n'est que lorsque l'évidence a été faite, que l'acte a paru dans toute sa monstruosité, et il y a 100,000 témoins! Parmi les personnes qui ont écrit sur ce sujet, et qui étaient à Metz, il n'y en a pas une dont le témoignage n'ait été écrasant pour le maréchal Bazaine; le général Deligny, notamment, qui était son ami, qui avait les mêmes opinions politiques, l'a foudroyé, et cela, au point de vue militaire, et au point de vue de ses relations avec l'étranger. Maintenant, au point de vue de ses menées politiques, on pourrait également démontrer qu'il s'arrogeait un pouvoir qu'il n'avait pas comme chef d'armée.

M. DE SUGNY. Avez-vous eu quelques inquiétudes touchant la conduite de Bazaine quand vous êtes arrivé à Tours, vous doutiez-vous de quelque chose?

M. GAMBETTA. Non, je ne me doutais de rien.

M. SUGNY. A-t-on fait quelques efforts pour entrer en communication avec lui?

M. GAMBETTA. J'ai envoyé des émissaires, des femmes, des nageurs, etc.

M. DE SUGNY. Savez vous s'il en est arrivé?

M. GAMBETTA. Je l'ignore; je sais cependant de la manière la plus formelle, par un officier d'état-major attaché au cabinet du maréchal Bazaine, qu'il entrait des gens dans Metz; mais jamais on n'a pu se convaincre qu'il y fût entré des agents du gouvernement ni de Paris, ni de Tours, car de Paris même, j'avais déjà envoyé des émissaires, des hommes et des femmes de Metz, et qui connaissaient le pays.

M. LE COMTE DARU. Il est impossible que la commission ne s'occupe pas d'une telle question, et qu'elle ne reçoive pas, à ce sujet, votre témoignage écrit ou verbal.

M. GAMBATTA. Je trouve la question assez grave pour vous donner mon témoignage écrit.

M. LE COMTE DARU. Nous vous le demandons. Le conseil de guerre s'occupera surtout de la question militaire.

M. GAMBETTA. C'est aussi grave au point de vue militaire qu'au point de vue politique.

M. LE COMTE DARU. Nous avons entendu le témoignage de M. le maréchal Bazaine, et, naturellement, nous avons besoin d'en entendre d'autres; le vôtre est un des plus importants. M. le maréchal nous a déclaré qu'il n'avait reçu aucune nouvelle, depuis le 4 septembre, de ce qui se passait à Paris, ni en dehors de Paris; qu'il avait été obligé d'écrire au prince Frédéric-Charles pour lui demander s'il était vrai qu'une révolution eût été effectuée dans Paris, et quelle révolution. Le prince Frédéric Charles lui aurait envoyé un journal, *la Patrie*, dans lequel se trouvaient les noms des membres du gouvernement nouveau. Le maréchal en a donné connaissance à l'armée dans un ordre du jour qu'il a remis entre nos mains.

M. GAMBETTA. Je vous demanderai un témoignage.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. Il y a un acte de votre gouvernement qui incrimine gravement le maréchal Bazaine; il importe que cet acte soit expliqué.

M. GAMBETTA. Il le flétrit absolument.

M. CALLET. Nous ne cherchons pas les moyen justifier une intrigue quelconque, nous vous de connaître les faits.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. L'opinion publique attribue nos désastres à deux causes; la première c'est la subordination de l'autorité militaire à l'autorité civile; M. Gambetta s'est expliqué sur ce point; il a dit que c'était inexact, que jamais l'autorité militaire n'avait été subordonnée à l'autorité civile. L'enquête éclaircira ce point.

La seconde cause à laquelle on attribue nos désastres ne paraît pas contredite par M. Gambetta. C'est à sa direction politique, préoccupée surtout de faire prévaloir une forme de gouvernement plutôt qu'une autre.

Je demande à M. Gambetta s'il ne croit pas que les premières nominations qu'il fit, à Paris, de certains maires, tels que MM. Ranc et Greppo, en province de certains préfets, tels que MM. Challemel-Lacour, Duportal, Esquiros, n'étaient pas la négation pratique de la théorie qu'il formulait au commencement de sa déposition quand il nous disait: « Nous n'étions pas, en définitive, un gouvernement; nous étions le gouvernement de la défense nationale; il n'y avait pas de question politique engagée, et nous faisions appel au dévouement de tous.

Je crois qu'il se trompe absolument et je suis convaincu que le radicalisme de sa politique et le radicalisme de ses choix, a contribué beaucoup à épouvanter l'opinion publique en France et à désorganiser la défense nationale.

M. HENRI VINAY. Ajoutez-y les commissions municipales.

M. GAMBETTA. Je me suis expliqué là-dessus: je vous ai dit quelle est, à mon sens, la vérité politique, en ce qui touche le choix des agents que je considère comme essentiels pour représenter un gouvernement qui a des principes, et qui toutefois ne veut pas les imposer; le plus important de ces agents, c'est le préfet. Je n'aurais donc qu'à répéter ce que j'ai dit pour répondre à l'honorable M. de Rességuier: c'est que le choix des préfets a été un choix politique, et qu'il ne pouvait pas avoir un autre caractère.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. Vous n'aviez aucun corps élu en France; la France était privée, par votre fait, de toute représentation.

M. GAMBETTA. Ce n'est pas par mon fait.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. Vous avez empêché la représentation nationale, puisque vous n'avez pas voulu convoquer l'Assemblée; il n'y avait pas de conseils municipaux, puisque vous les aviez dissous et que vous ne les avez pas fait réélire; pas de conseils généraux, puisqu'ils n'ont pas été, non plus, réélus; et, alors vous avez, pour ainsi dire, livré la France à la direction politique d'un seul et unique parti. Cela est contraire à la théorie que vous exprimiez, qu'il fallait faire appel à tous les dévouements.

M. PERROT. Cela a beaucoup nui à la défense.

M. GAMBETTA. Je ne le crois pas. Ce qui explique les élections du 8 février, c'est le découragement du pays, la présence de l'étranger, le désir de la paix quand même; voilà ce qu'expriment ces élections.

Maintenant, sur le fond des choses, il ne faut pas se payer de mots; le gouvernement de la défense nationale avait surtout la préoccupation de la guerre; cela n'est pas douteux. Cependant, il ne pouvait pas oublier, au point de vue préfectoral, — car je n'admets pas cette idée pour les autres administrations, — qu'il était un gouvernement de principes républicains, et c'est ce qu'il a fait.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. Il n'y avait plus en France que des préfets républicains et omnipotents.

M. GAMBETTA. Il n'y avait plus en France que des préfets! Il y avait des généraux! il y avait le combat, et on n'avait pas autre chose à faire pour le moment; nous étions dans une situation absolument exceptionnelle, dans une période de lutte. A l'instant où la lutte aurait pris un autre aspect, où Paris aurait été assez heureux pour pouvoir nous ouvrir une éclaircie, tout cela aurait changé. Il était bien entendu qu'on ne voulait pas se passer de la représentation du pays, puisque toutes les fois que nous avons pu voir jour, nous avons essayé de faire appel au pays: quand on a demandé à M. de Bismarck l'armistice avec ravitaillement, c'était pour faire des élections. Mais nous ne pouvions pas nous débarrasser de ce poids qui retombait sur nous à chaque instant; on ne pouvait pas voter d'une main et combattre de l'autre.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. Vous ne vous êtes pas rendu compte de ce que vous faisiez, je le veux bien; mais soyez certain qu'en envoyant M. Duportal à Toulouse, par exemple, vous ne faisiez pas un choix utile à la défense nationale.

M. GAMBETTA. Je crois, au contraire, que, sauf à la fin, le choix de M. Duportal, précisément parce qu'il était en relation avec certains groupes, et que, d'un autre côté, c'est un homme très-doux dans le fond et dans la forme, permettait dans la ville de Toulouse une sorte de transaction et d'entente qu'on aurait pas pu obtenir avec un préfet d'une nuance moins colorée.

(Voir la suite dans le corps du journal.)